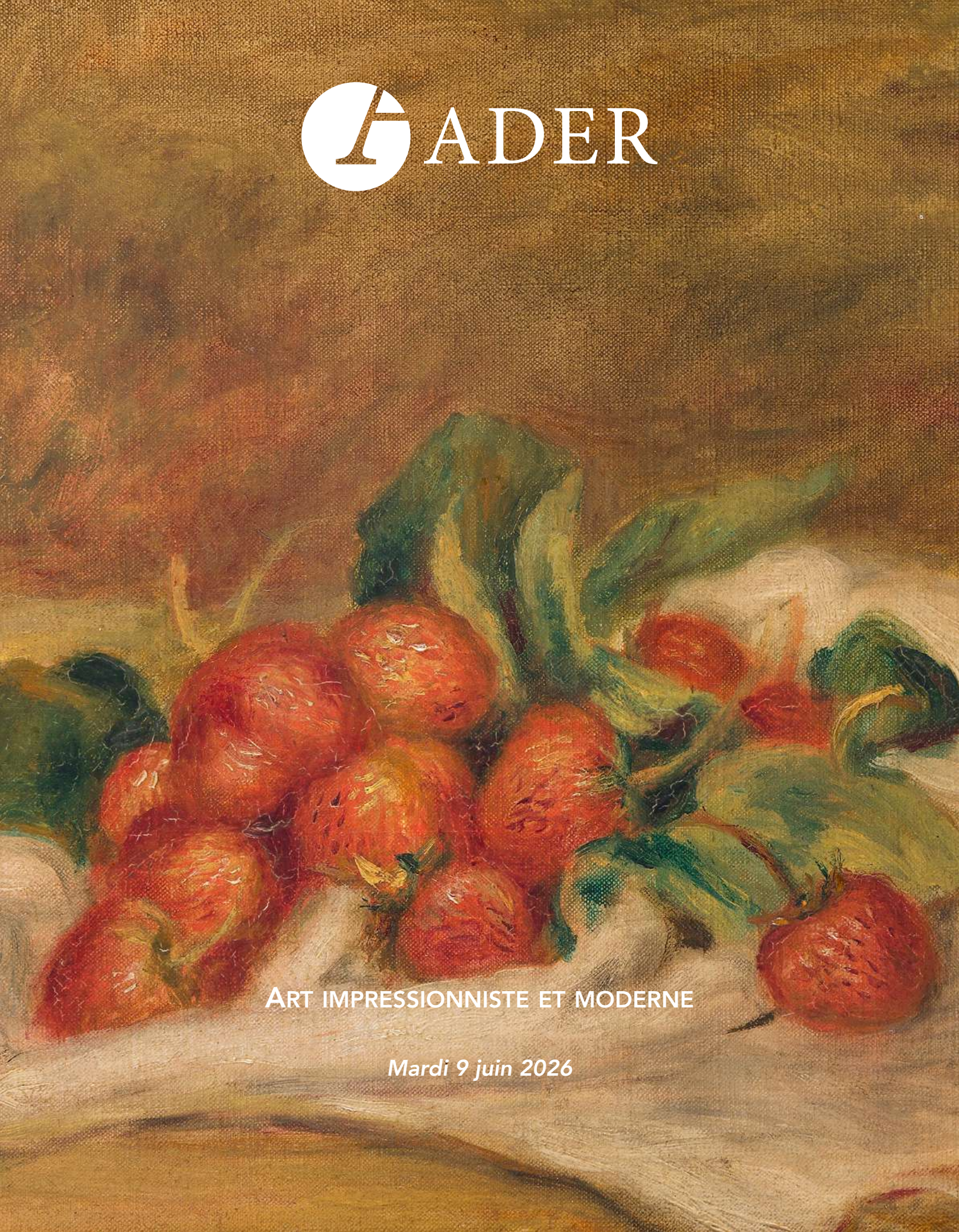

ADER

Art impressionniste et moderne

Mardi 9 juin 2026

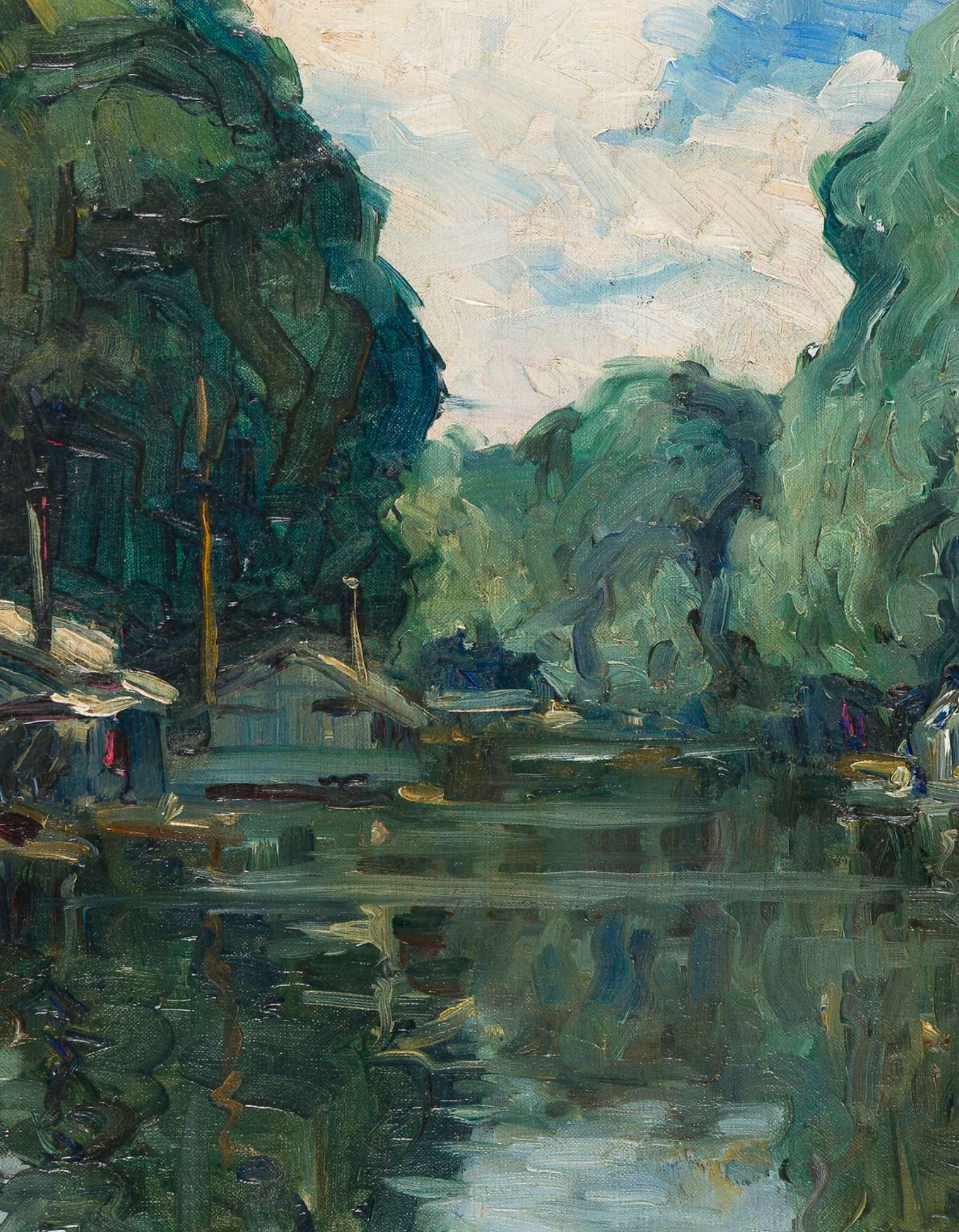

Commissaires-priseurs

David NORDMANN

Xavier DOMINIQUE

Responsables de la vente

Camille MAUJEAN
Responsable du département Tableaux modernes et contemporains
camille.maujean@ader-paris.fr
Tél. : 01 78 91 10 07

Tanguy FARAMIN
Rapports de condition
tanguy.faramin@ader-paris.fr
Tél. : 01 78 91 10 18

Anna GÓRSKA
Ordres d'achat
anna.gorska@ader-paris.fr
Tél. : 01 78 91 10 11

ART IMPRESSIONNISTE ET MODERNE

MARDI 9 JUIN 2026 - 14 H
DROUOT - SALLE 6
9, rue Drouot 75009 Paris

EXPOSITION PUBLIQUE
Samedi 6 juin : 11 h - 18 h
Lundi 8 juin : 11 h - 18 h
Mardi 9 juin : 11 h - 12 h

RESPONSABLE DE LA VENTE
camille.maujean@ader-paris.fr

CATALOGUE VISIBLE SUR
www.ader-paris.fr

ENCHÉRISSEZ EN DIRECT SUR
www.drouotlive.com

1
Louis ANQUETIN (1861-1932)

La France et Saturne d'après La Félicité de la Régence de Pierre-Paul Rubens (1577-1640)
Huile sur toile non montée.
Non signée.
(Gondolements de la toile, petits manques).
45 x 27 cm

Provenance :
- Collection particulière, France.
- Vente M^e^ Pastaud, Limoges, 26 juin 2025, n° 37 sous le titre *École Française XIX-XX^e^ siècle, Scène mythologique (fragment)*.

1 500 / 2 000 €

Notre œuvre est une reprise de la *Félicité de la Régence*, vers 1625 par Pierre-Paul Rubens et exposée au Musée du Louvre (INV.1783, MR.974).

C'est dans la seconde moitié des années 1890 qu'Anquetin change de style pictural et revient à une touche plus classique directement inspirée de la peinture de Pierre-Paul Rubens qu'il découvre lors d'un voyage en Hollande. Il adopte alors une esthétique dite « néo-rubénienne » qu'il ne quitte plus jusqu'à la fin de sa vie en 1932, si bien qu'au cours de l'année 1924, et sous la direction de Gustave Geffroy, l'artiste rédige un manifeste sur Rubens, sa technique, analyse des tableaux de la galerie de Médicis au Louvre.

S'attardant, via la décomposition picturale, aux techniques de création du maître flamand, Anquetin en arrive à conclure, vis-à-vis de *La Félicité de la Régence* : « Est-il une leçon plus simple et plus frappante, éclairant plus nettement le triple principe de la méthode : ton, matière, couleur, réunissant leur viseur aux points de force de l'objet. […] Son principe est toujours, non pas de maçonner un morceau, mais de faire sortir la lumière et le relief relativement, et par les seules touches indispensables.[1]». Cette analyse se retrouve dans notre œuvre qui synthétise les étapes de création de Rubens.

Anquetin conclut son analyse de la façon suivante : « J'ai essayé de présenter la méthode de Rubens. Telle en est la théorie, du moins, ainsi que j'ai cru le comprendre. Mais par-dessus tout, il y a l'exécution, la façon de s'y prendre, car en tout, il y a la manière, à laquelle doivent aboutir principes et théorie, et sans laquelle la méthode la plus lumineuse reste sans effet. Il serait donc indispensable d'y joindre la pratique, la réalisation probante, d'apporter des preuves peintes. À cette fin, il faudrait exécuter, au Louvre, des copies de morceaux dans lesquelles seraient décomposés les temps successifs du travail, garder intacte la copie du premier temps, et en exécuter une seconde épreuve sur laquelle serait réalisé le deuxième temps, etc. Et, finalement, sur la seconde épreuve de la copie où se trouveraient superposés les temps successifs du dessous, amener la couleur pour l'achèvement complet du travail[2].»

[1] Anquetin, *Rubens, sa technique, analyse des tableaux de la galerie de Médicis au Louvre*, p. 87
[2] Ibid., p. 122

2
Louis ANQUETIN (1861-1932)

Faune et Bacchante
Huile sur toile.
Signée en bas à gauche.
33 x 42 cm

800 / 1 000 €

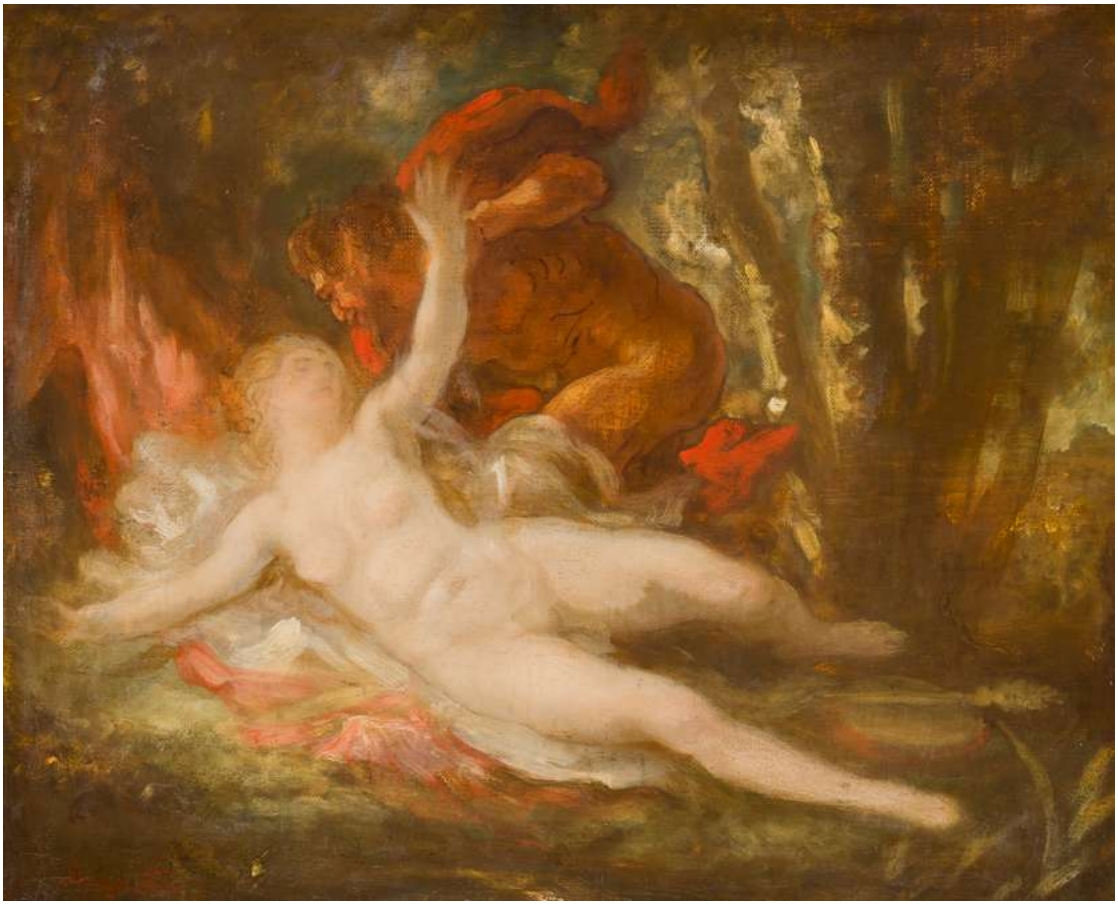

3
MIHÁLY VON MUNKÁCSY (1844-1900)

Étude de nu alangui
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
(Craquelures).
22 x 38 cm

Provenance :
- Vente M^es^ Libert-Castor-Briest, Hôtel Drouot, Paris, 25 mars 1982, catalogue, n° 72.
- Collection particulière, Paris. Acquis lors de cette dernière.

4 000 / 6 000 €

4
NORBERT GOENEUTTE (1854-1894)

Hommage à Velasquez, vers 1875
Huile sur panneau d'acajou.
Signée en bas à droite.
Signée au dos en haut à gauche.
19 x 14,8 cm

Provenance :
- Collection de Madame Goeneutte, mère de Norbert Georges Goeneutte.
- Collection particulière, Paris. Acquis en 1990 auprès de cette dernière.

Un certificat de Monsieur Norbert Georges Goeneutte, en date du 7 mai 1998, sera remis à l'acquéreur.

2 000 / 3 000 €

5
EDGARD MAXENCE (1871-1954)

Portrait de jeune fille, vers 1910
Huile sur panneau.
Signée en bas à gauche.
(Petit manque).
32 x 23 cm

Provenance :
Collection particulière, Paris.

Exposition :
Galerie des Champs-Élysées, Paris (étiquette au dos).

Le modèle portraituré est Juliette, fille de l'artiste. Nous connaissons divers tableaux, réalisés sur plusieurs décennies et la représentant, dont *Le livre de Paix*, 1913 (INV. 6357 et BX. E 1453), exposé au musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

Nous remercions Monsieur Côme Rombout d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre et pour les informations qu'il nous a transmises. Cette œuvre sera incluse au Catalogue raisonné en préparation.

6 000 / 8 000 €

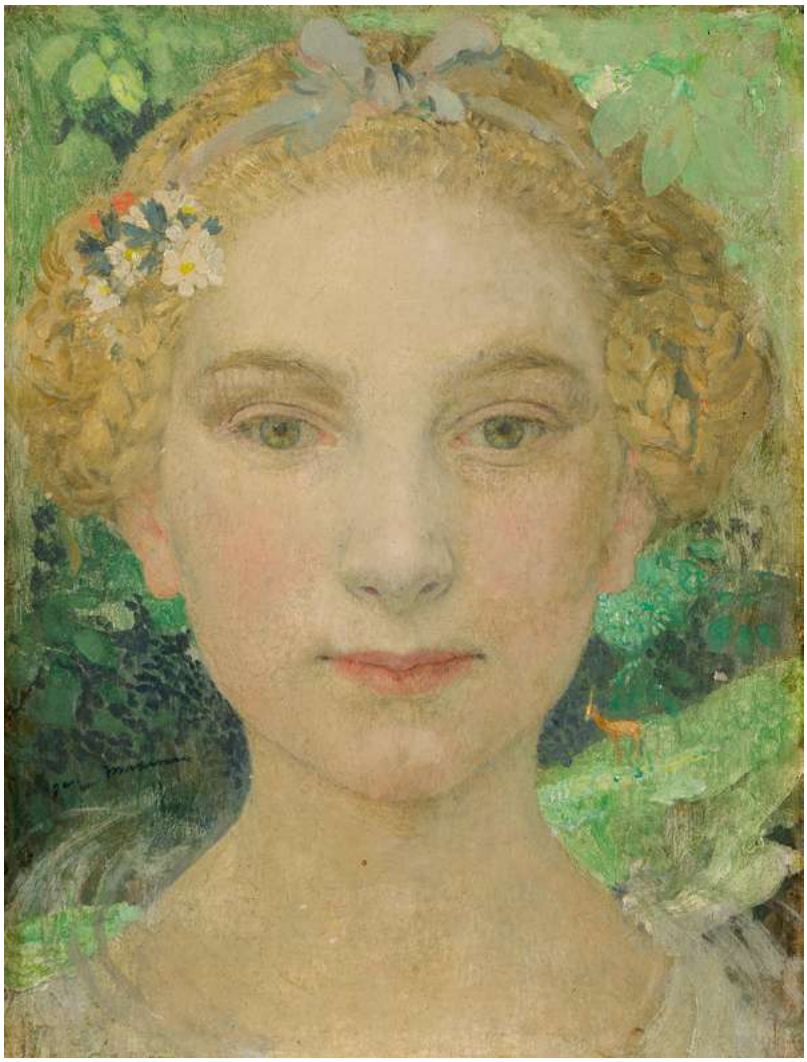

6
LOUIS-WELDEN HAWKINS (1849-1910)

Liseuse, 1910
Huile sur toile.
Signée et datée en bas à droite.
(Petits manques).
103 x 86,5 cm

Provenance :
Collection Hawkins.

Exposition :
Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts, Grand-Palais, Paris, 15 avril-30 juin 1910, catalogue, n° 655, non reproduit.

Nous remercions Madame Cécile Convert d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre, qui sera incluse au Catalogue raisonné de l'artiste : louisweldenhawkins.com.

10 000 / 15 000 €

L.W. HAWKINS

7
LOUIS-WELDEN HAWKINS (1849-1910)

Paysanne, vers 1881
Huile sur panneau.
Signée en bas à droite.
Étude de paysanne au dos.
27 x 22 cm

Provenance :
- Collection M. Borniche (cachet de collection au dos). Acquis directement auprès de l'artiste.
- Vente Collection M. Borniche, M^es^ Escribe-de Cagny, Hôtel Drouot, Paris, 21-22 janvier 1884, catalogue, n° 79, sous le titre *Paysanne. Étude* (fragment d'étiquette au dos).

Notre œuvre est une étude du tableau *Les Orphelins*, 1881, (LUX. 353 P et RF. 1034) exposé au Musée d'Orsay.

Cette jeune fille a aussi servi de modèle pour *La Fillette et l'oiseau mort*, peint vers 1883 et celle-ci apparaît sur une photographie ayant appartenu à Hawkins d'après laquelle il peignit. L'enfant devait probablement appartenir au cercle proche du peintre.

Nous remercions Madame Cécile Convert d'avoir confirmé l'authenticité de cette oeuvre et pour les informations qu'elle nous a transmises. Cette œuvre sera incluse au Catalogue raisonné de l'artiste : louisweldenhawkins.com.

1 500 / 2 000 €

Comme le souligne Rodolphe Salis dans un article du *Chat Noir* daté du 6 mai 1882 consacré au Salon et traitant notamment du peintre Hawkins : « M. Borniche est l'un de ses admirateurs ». Cet entrepreneur, enrichi grâce au commerce du bois, se prit de passion pour les arts et arpenta les ventes publiques comme les ateliers d'artistes de Paris. Selon certains témoignages de l'époque, plusieurs milliers d'œuvres furent ainsi acquises jusqu'à son décès en 1883. Neuf ventes furent par la suite organisées à l'Hôtel Drouot, entre décembre 1883 et avril 1884.

8
ÉCOLE ALLEMANDE OU AUSTRO-HONGROISE, VERS 1910-20

Pastorale, projet de décor
Huile sur toile.
Non signée.
140 x 80 cm

Provenance :
Collection particulière, Île-de-France.

3 000 / 4 000 €

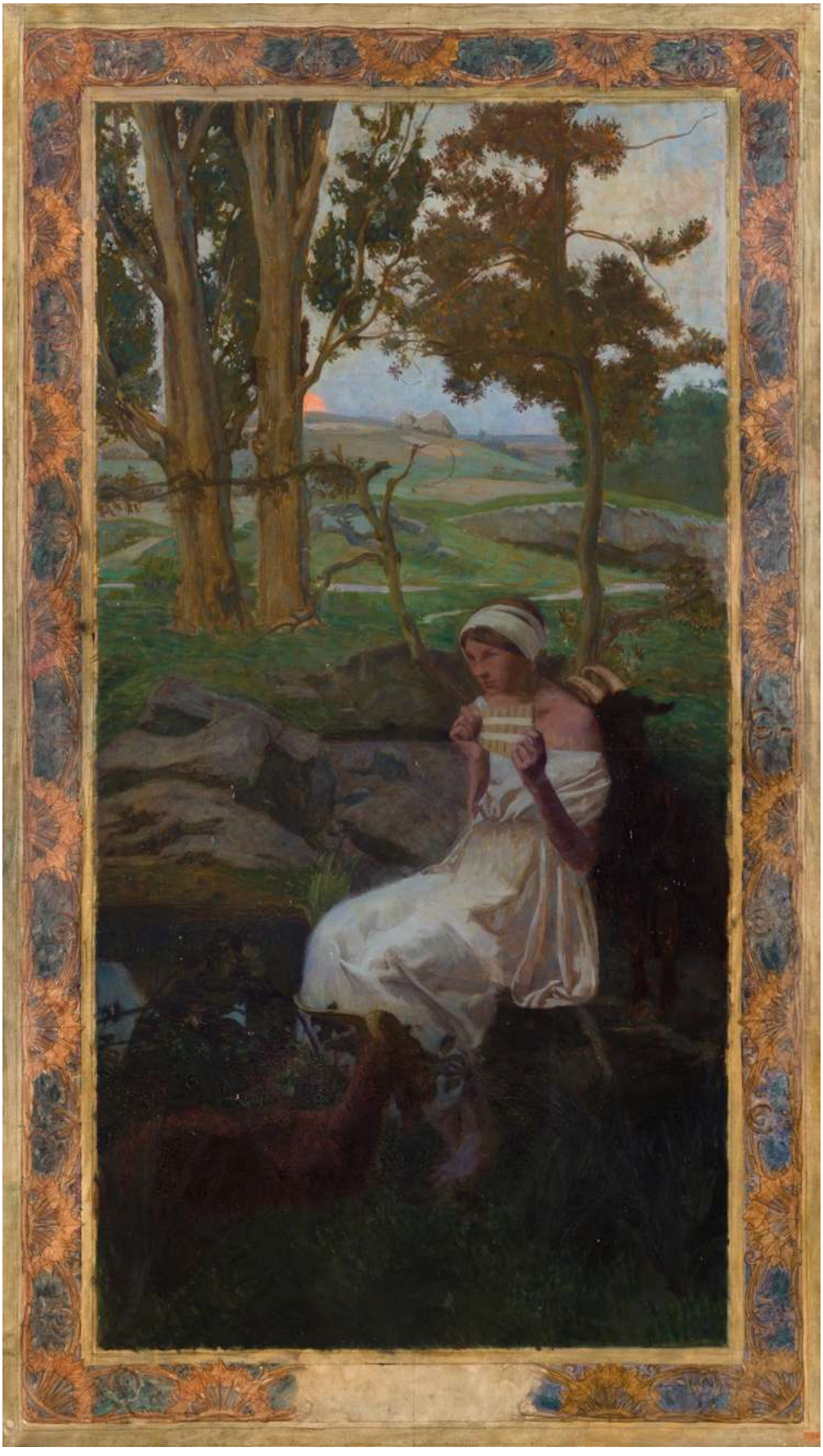

9
CHARLES LACOSTE (1870-1959)

Neige éternelle, 1910
Huile sur toile.
Signée et datée en bas à droite.
Titrée au dos.
27 x 35 cm

Exposition :
Les Indépendants à la Belle Époque, 1891-1901, Grand-Palais, Paris, 25 mars-17 avril 1966 (étiquette sur le châssis).

1 000 / 1 500 €

10
PIERRE-AUGUSTE RENOIR (1841-1919)

Nature morte aux fraises, 1908
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
(Petites craquelures).
30 x 38,5 cm

Provenance :
- Galerie Durand-Ruel, Paris. Acquis à l'artiste le 4 août 1908.
- Galerie Bernheim-Jeune, Paris. Acquis auprès de la précédente le 19 mars 1912.
- Collection Louis Bernard, Paris. Acquis auprès de la précédente le 29 juin 1912.
- Collection Paul Rosenberg, Paris (n° stock 263).
- Collection particulière, France.
- Collection particulière, Île-de-France.

Exposition :
IX. Esposizione internazionale d'arte della città di Venezia, *Mostra individuale di Pierre Auguste Renoir*, Palazzo dell'Esposizione, Venise, 22 avril-22 octobre 1910, catalogue, n° 26, non reproduit.

Bibliographie :
Guy-Patrice et Michel Dauberville, *Renoir : Catalogue raisonné des tableaux, pastels, dessins et aquarelles,* Tome IV, 1903-1910, Paris, Éditions Bernheim-Jeune, 2012, n° 2765, reproduit p. 65.

Cette œuvre sera incluse au Catalogue Raisonné Project en ligne de l'œuvre d'Auguste Renoir actuellement en préparation par le Wildenstein Plattner Institute.

100 000 / 150 000 €

11
JULIE MANET (1878-1966)

Vue d'Essoyes, les vendangeurs, octobre 1898
Huile sur toile.
Non signée.
Inscription manuscrite au revers, à la craie sur la toile d'œuvre : « M^elle^ Manet ».
54,5 x 65 cm

Provenance :
Collection Gabriel Thomas. Par descendance. 4 000 / 6 000 €

Julie Manet a peint cette scène au terme d'un séjour à Essoyes du 7 septembre au 24 octobre 1898, en compagnie de ses cousines Jeannie et Paule Gobillard et près de la maison d'Auguste Renoir qu'elle désigne alors dans son Journal comme « notre professeur » (Julie Manet, *Journal*, éd. 2017, *mercredi 5 octobre 1898*, p. 372). Elle aura bientôt 20 ans le 14 novembre prochain. Ce séjour est attristé et interrompu par la nouvelle de la disparition de leur ami Stéphane Mallarmé.

Le tableau peint à l'huile sur le motif est préparé par une aquarelle le jeudi 6 octobre, et précisément localisé par Julie : « Toute la matinée dans les vignes des Brotel sur la côte de Mellet à vendanger et à faire de l'aquarelle. La lumière est délicieuse, les coteaux enveloppés derrière les vignes dorées, superbes avec des figures dedans et parsemées de hottes de raisins violets. Que de belles choses à peindre. Les jeunes filles au teint coloré dans ces vignes sur le fond d'Essoyes ressemblent à une fresque italienne » (*id.*, p. 373). Julie le finit à Essoyes, en atelier, le dimanche 23 octobre suivant : « Je pense aux primitifs, à Mantegna ce matin en terminant de souvenir mes vendangeurs » (*id.*, p. 382). Il n'en est pas moins emprunt des conseils de son Maître Renoir.

L'œuvre a appartenu au cousin de Julie Manet, Gabriel Thomas (1854-1932), tuteur de ses biens, qui l'encourage lors de ses débuts aux expositions. Figure importante du milieu culturel de l'époque, il est membre fondateur de la tour Eiffel et du théâtre des Champs-Élysées, à l'origine du musée Grévin.

Expert : Dominique d'Arnoult, Docteur en histoire de l'Art.

12
PAULE GOBILLARD (1869-1946)

La Couture dans le parc, vers 1917
Huile sur toile.
Signée au pinceau en bas à droite.
(Rentoilée).
38 x 46 cm

3 000 / 4 000 €

Paule Gobillard a souvent représenté, dans des études prestement brossées, deux femmes cousant ou tricotant ensemble au jardin. Ces scènes témoignent du quotidien de ses proches au Mesnil à Juziers, propriété héritée par sa cousine Julie Manet (Mme Ernest Rouart) de ses parents, Berthe Morisot et Eugène Manet. Bien qu'il ne s'agisse pas ici de portraits, l'habitude que les cousines avaient gardée de vivre ensemble suggère que la figure longiligne assise dans le transat ait été peinte d'après Julie, tandis que l'allure de la femme assise rappelle celle de la propre sœur du peintre, Mme Paul Valéry (Jeannie Gobillard), en particulier sur une photographie prise vers 1917 (cat. exp. *Julie Manet, la mémoire impressionniste*, Paris, musée Marmottan Monet, 2021 – 2022, p. 98 ; cat. exp. *Julie Manet et ses cousines, la liberté de créer au féminin*, Deauville, Les Franciscaines, 2023 - 2024).

Expert : Dominique d'Arnoult, Docteur en histoire de l'Art.

13
EMILIO BOGGIO (1857-1920)

Auvers, le chemin de la Bourgogne, 1917
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
Signée, datée, titrée et située au dos.
(Petites craquelures).
65 x 81 cm

Provenance :
- Vente Aguttes, Neuilly-sur-Seine, 26 mars 2018, n° 30.
- Collection particulière, Paris.

Exposition :
Exposition de peintures par Émile Boggio (1857-1920), Galerie Georges Petit, Paris, 22 octobre - 7 novembre 1925, catalogue, n° 34, non reproduit.

Un certificat de Monsieur Xavier Boggio, en date du 10 juillet 2018, sera remis à l'acquéreur.

5 000 / 6 000 €

14
Louise ABBÉMA (1853-1927)

Plailly, clair de lune, meule de foin en bord de route, 1915
Huile sur toile.
Signée, datée et située en bas à droite.
46 x 38 cm

800 / 1 000 €

À partir de 1891, la famille de Louise Abbéma s'installe à Plailly, dans l'Oise, au Manoir du Puits-aux-Loups. Ce lieu champêtre devient essentiel dans l'évolution artistique de la peintre, notamment pour son travail sur le paysage et la pratique du plein air.

Plailly 1915
Louise Abbema

15
ALBERT LEBOURG (1849-1928)

Le Pont de Charenton, 1881
Huile sur toile.
Signée, datée et située en bas à gauche.
(Rentoilée).
38 x 61 cm

Un avis du Wildenstein Institute, en date du 9 février 1993, sera remis à l'acquéreur.

2 000 / 3 000 €

16
ALBERT LEBOURG (1849-1928)

Étude de mâts et de voiles dans le port de Rouen
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
46 x 73 cm

Provenance :
Vente M^es^ Thierry-Lannon, Douarnenez, 22 juillet 2000, n° 222.

Bibliographie :
Léonce Bénédite, *Albert Lebourg*, Paris, Éditions des Galeries Georges Petit, 1923, n° 1379, non reproduit.

2 500 / 3 000 €

17
KER-XAVIER ROUSSEL (1867-1944)

Faune et Bacchante
Huile sur toile non montée.
Non signée.
20 x 25,5 cm (sujet)

Provenance :
Don de l'artiste au Docteur Georges (Petit-fils d'Auguste Clot). 3 000 / 4 000 €

18
CHARLES VICTOR GUILLOUX (1866-1946)

La Pointe de la Cride à Sanary-sur-Mer
Huile sur toile.
Signée en bas à gauche.
38 x 55 cm

1 200 / 1 500 €

19
RAYMOND THIBÉSART (1874-1963)

Contre-jour
Huile sur toile.
Signée en bas à gauche.
Signée, titrée et numérotée « 741 » au dos.
46 x 55 cm

Provenance :
Famille de l'artiste.

2 000 / 3 000 €

20
JEAN-LOUIS FORAIN (1852-1931)

Portrait d'une femme peintre, vers 1910
Huile sur toile.
Trace de monogramme en bas à droite.
73 x 60 cm

Provenance :
- Vente Succession Madame Albouy-Moore, Me Libert, Hôtel Drouot, Paris, 12 mars 2003, catalogue, n° 87, reproduit.
- Collection particulière, Paris. Acquis lors de la précédente.

Un certificat d'authenticité de Madame Florence Valdès-Forain, en date du 25 février 2016, sera remis à l'acquéreur.

10 000 / 15 000 €

21
MAXIMILIEN LUCE (1858-1941)

L'Exécution de Varlin, 1917-18
Huile sur papier contrecollé sur toile.
Signée en bas à gauche.
(Craquelures).
49 x 65 cm

Provenance :
- Galerie Pétridès, Paris.
- Vente M^e^ Loudmer, Hôtel Drouot, Paris, 9 juin 19.., n° 140.
- Collection particulière, Paris.

Expositions :
- *Rétrospective 1911-1914*, Société des artistes indépendants, Grand Palais, Paris, 26 mars-19 avril 1970, catalogue, n° 47, reproduit (étiquette au dos).
- *Exposition du Centenaire de la Commune*, Musée d'Art et d'Histoire, Saint-Denis, 18 mars-13 septembre 1971.
- *Maximilien Luce*, Musée Toulouse-Lautrec, Albi, 24 juin-30 septembre 1977, n° 46.
- *Maximilien Luce*, Musée Marmottan, Paris, février-avril 1983, n° 55 (étiquette au dos).

Bibliographie :
- Georges Boudaille, *Les Indépendants ou le droit pour tous au salon* in *Les Arts*, 1970, reproduit.
- Jean Sutter, *Les Travaux et les Jours*, Lausanne, Éditions Librex, 1971, p. 49.
- Jean Bouin-Luce et Denise Bazetoux, *Maximilien Luce, Catalogue de l'œuvre peint*, Tome II, Édition JBL, 1986, n° 1696, reproduit p. 413.

6 000 / 8 000 €

22
JACQUELINE MARVAL (1866-1932)

Vase de roses thé au miroir
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
(Craquelures).
33 x 46 cm

Provenance :
Galerie Druet, Paris (fragments d'étiquette et n° PH56397 sur le châssis).

Nous remercions le Comité Jacqueline Marval d'avoir confirmé l'authenticité de l'œuvre et pour les informations qu'ils nous ont transmises.

2 500 / 3 000 €

23
PIERRE-EUGÈNE MONTÉZIN (1874-1946)

Les Péniches, vers 1930-33
Gouache sur carton.
Signée en bas à gauche.
45 x 72 cm

Provenance :
- Galerie Charpentier, Paris.
- Collection particulière, Paris. Acquis auprès de la précédente en 1933. Par descendance.

Nous remercions Monsieur Cyril Klein-Montézin, arrière-petit-fils de l'artiste, d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre.

1 500 / 2 000 €

24
FRANCIS PICABIA (1879-1953)

La Rivière, vers 1902
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
(Restauration).
33 x 41 cm

Provenance :
- Collection André Noël, Nantes. Par descendance.
- Collection Marcel et Nicole Hamon, Nantes.
- Collection particulière, Paris.

Bibliographie :
William A. Camfield, Beverley Calté, Candace Clements, *Francis Picabia, Catalogue raisonné*, Volume I, 1898-1914, Bruxelles, Mercatorfonds, 2014, n° 40, reproduit p. 177.

Un avis d'inclusion au Catalogue raisonné de l'œuvre de Francis Picabia, en date du 10 octobre 2012, sera remis à l'acquéreur.

30 000 / 40 000 €

25
Henri Charles MANGUIN (1874-1949)

Le Puits de la ferme Olivier, Saint-Tropez, 1925
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
37 x 44 cm

Provenance :
- Galerie Sélection, Tunis. Acquis directement auprès de l'artiste en décembre 1941.
- Galerie d'Argenson, Paris.
- Collection particulière, Paris.
- Vente M^es^ Audap-Mirabaud, Hôtel Drouot, Paris, 8 décembre 2014, n° 37.
- Collection particulière, Paris. Acquis lors de la précédente.

Bibliographie :
Lucile et Claude Manguin, Marie-Caroline Sainsaulieu, *Henri Manguin, Catalogue raisonné de l'œuvre peint*, Neuchâtel, Ides et Calendes, 1980, n° 826, reproduit p. 276.

30 000 / 50 000 €

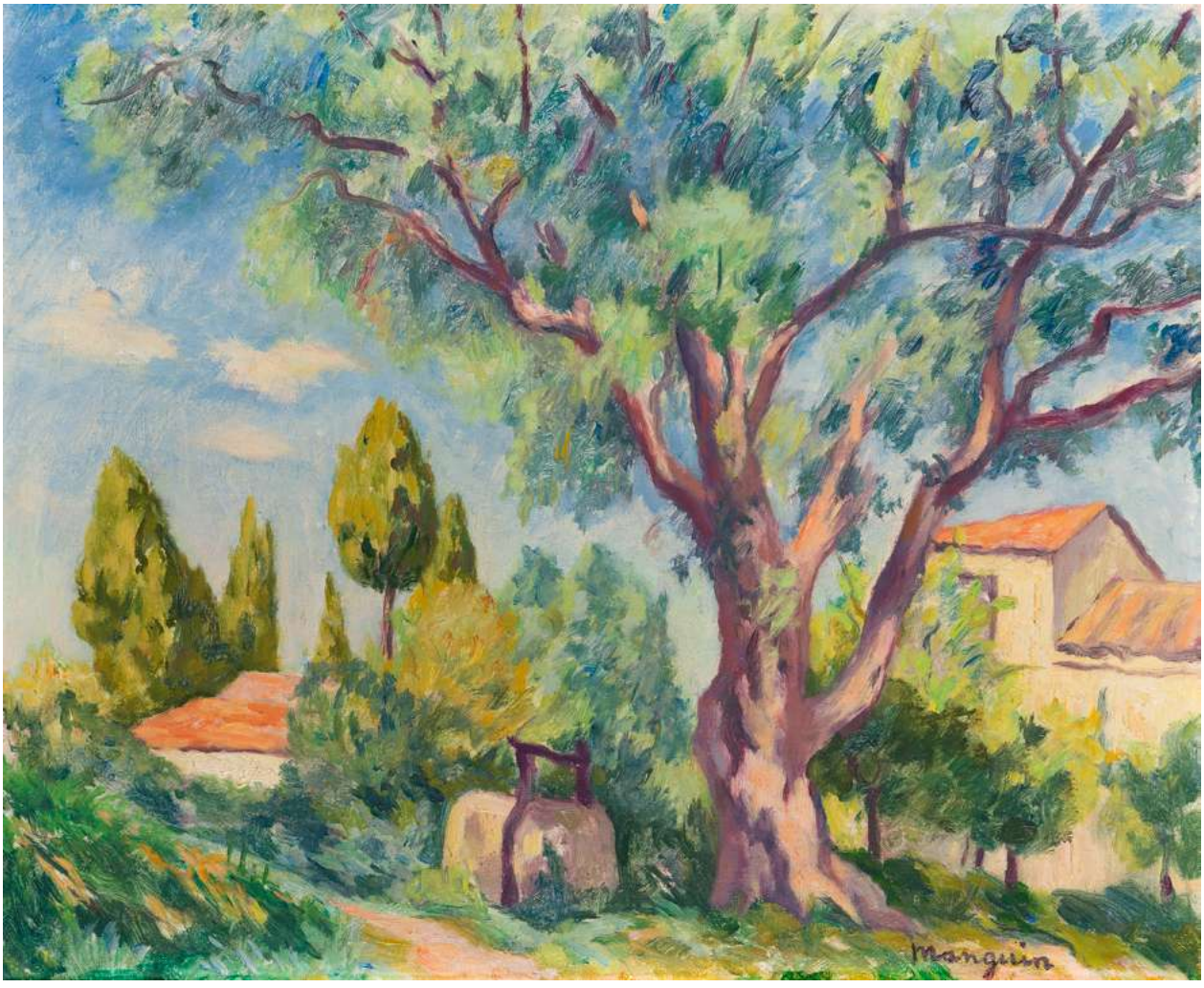
Manguin

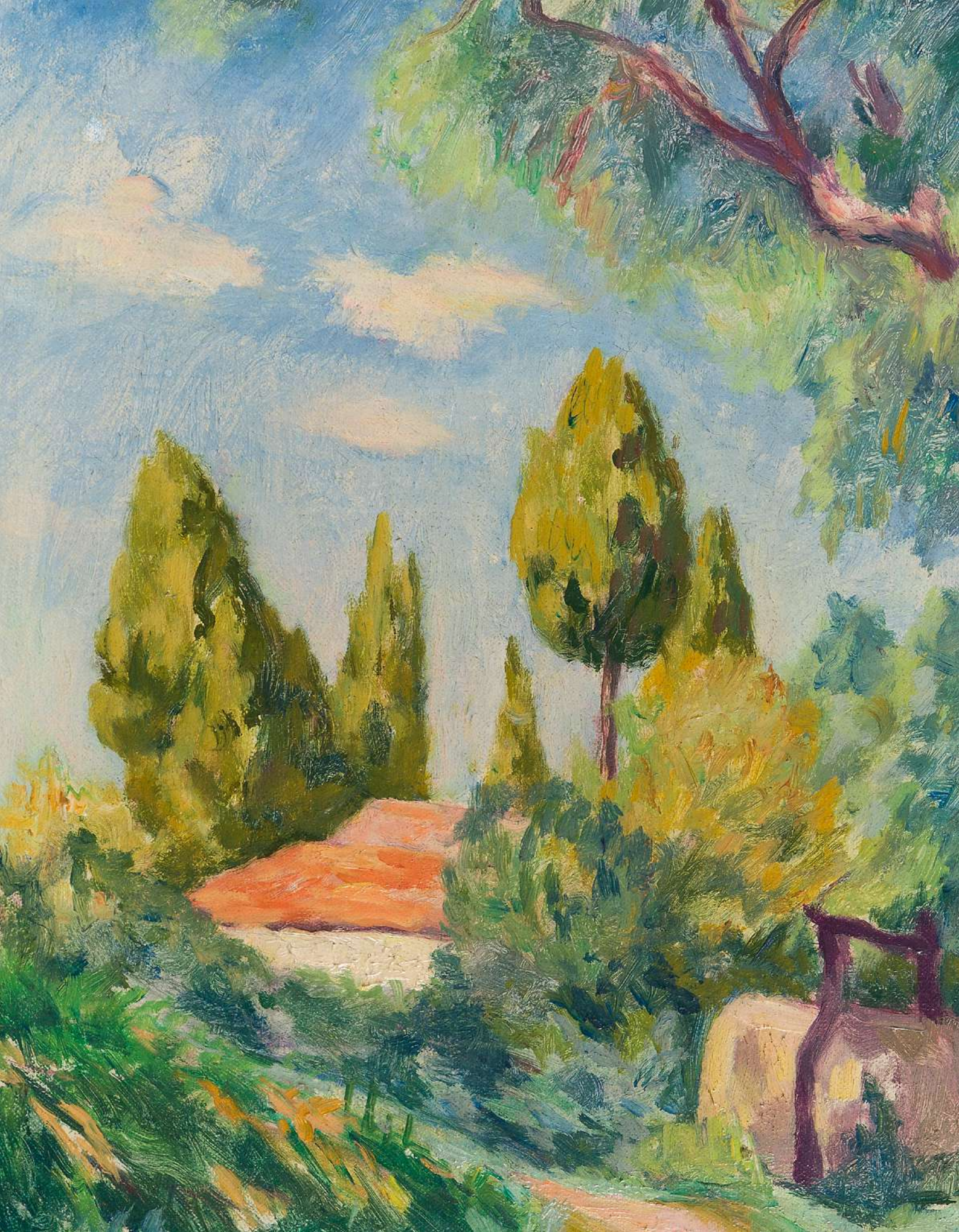

26
Robert MORTIER (1878-c.1940)

Paysage cézannien
Huile sur toile.
Signée et dédicacée à Raoul Dufy.
24 x 35 cm

Provenance :
Collection Raoul Dufy. Par descendance.

Robert Mortier était l'époux de Jane Mortier, célèbre pianiste, qui fut représentée par Dufy.

500 / 800 €

27
Maximilien LUCE (1858-1941)

Locquivy, bateaux au port, 1937
Huile sur papier contrecollé sur toile.
Signée et datée en bas à droite.
(Petits enfoncements).
26 x 41 cm

Provenance :
Collection particulière, Paris.

Œuvre en rapport :
Jean Bouin-Luce et Denise Bazetoux, *Catalogue raisonné de l'œuvre peint de Maximilien Luce*, Tome II, Paris, Éditions JBL, 1986, n° 1654 sous le titre *Locquivy, bateaux rentrant au port*, reproduit p. 404.

2 000 / 3 000 €

28
ANDRÉ DERAIN (1880-1954)

Le Port de Graveline, vers 1934-35
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
23 x 46 cm

Provenance :
Collection Parouïr Beglarian, Paris.

Bibliographie :
Michel Kellermann, André Derain, *Catalogue raisonné de l'œuvre peint, 1935-1954*, Tome III, Éditions Galerie Schmit, Paris, 1999, n° 1329, reproduit p. 7.

6 000 / 8 000 €

29
CHARLES CAMOIN (1879-1965)

La Coupe bleue aux pommes, 1946
Huile sur isorel.
Signée en bas à droite.
49,5 x 27,5 cm

Provenance :
Collection particulière, Paris.

Cette œuvre est référencée dans les Archives Camoin. Nous les remercions pour les informations qu'ils nous ont transmises.

6 000 / 8 000 €

30
CHARLES CAMOIN (1879-1965)

Le Panier de fruits, vers 1955
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
49 x 40 cm

Provenance :
Collection particulière, Paris.

Cette œuvre est référencée dans les Archives Camoin. Nous les remercions pour les informations qu'ils nous ont transmises.

6 000 / 8 000 €

31
CHARLES CAMOIN (1879-1965)

Roses de Courgent, 1959
Huile sur isorel.
Signée en bas à droite.
24 x 31 cm

Provenance :
- Vente Me Besch, Cannes, 15 avril 2001, n° 138.
- Collection particulière, Paris.

Cette œuvre est référencée dans les Archives Camoin. Nous les remercions pour les informations qu'ils nous ont transmises.

2 000 / 3 000 €

32
LOUIS VALTAT (1869-1952)

Bouquet de dahlias, 1906
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
55 x 46 cm

Provenance :
- Collection Ambroise Vollard, Paris. Numéro d'inventaire « 4917 » sur le châssis.
- Collection particulière, Bourges.
- Collection particulière, Paris.

Un certificat de Madame Monique Soubirou-Pouey, en date du 21 mai 1990, sera remis à l'acquéreur.

Un avis d'inclusion aux Archives de l'Association Les Amis de Louis Valtat sera remis à l'acquéreur.

10 000 / 12 000 €

33
LOUIS VALTAT (1869-1952)

Cruche verte aux primevères, 1941
Huile sur papier contrecollé sur toile.
Signée en bas à droite.
41 x 33 cm

Bibliographie :
Docteur Jean Valtat, *Louis Valtat, Catalogue de l'œuvre peint (1869-1952)*, Tome I, Neuchâtel, Éditions Ides et Calendes, 1977, n° 2699, reproduit p. 300 (erreur de support au catalogue).

Un certificat du Docteur Jean Valtat, fils de l'artiste, en date du 31 mars 1966, sera remis à l'acquéreur.

8 000 / 12 000 €

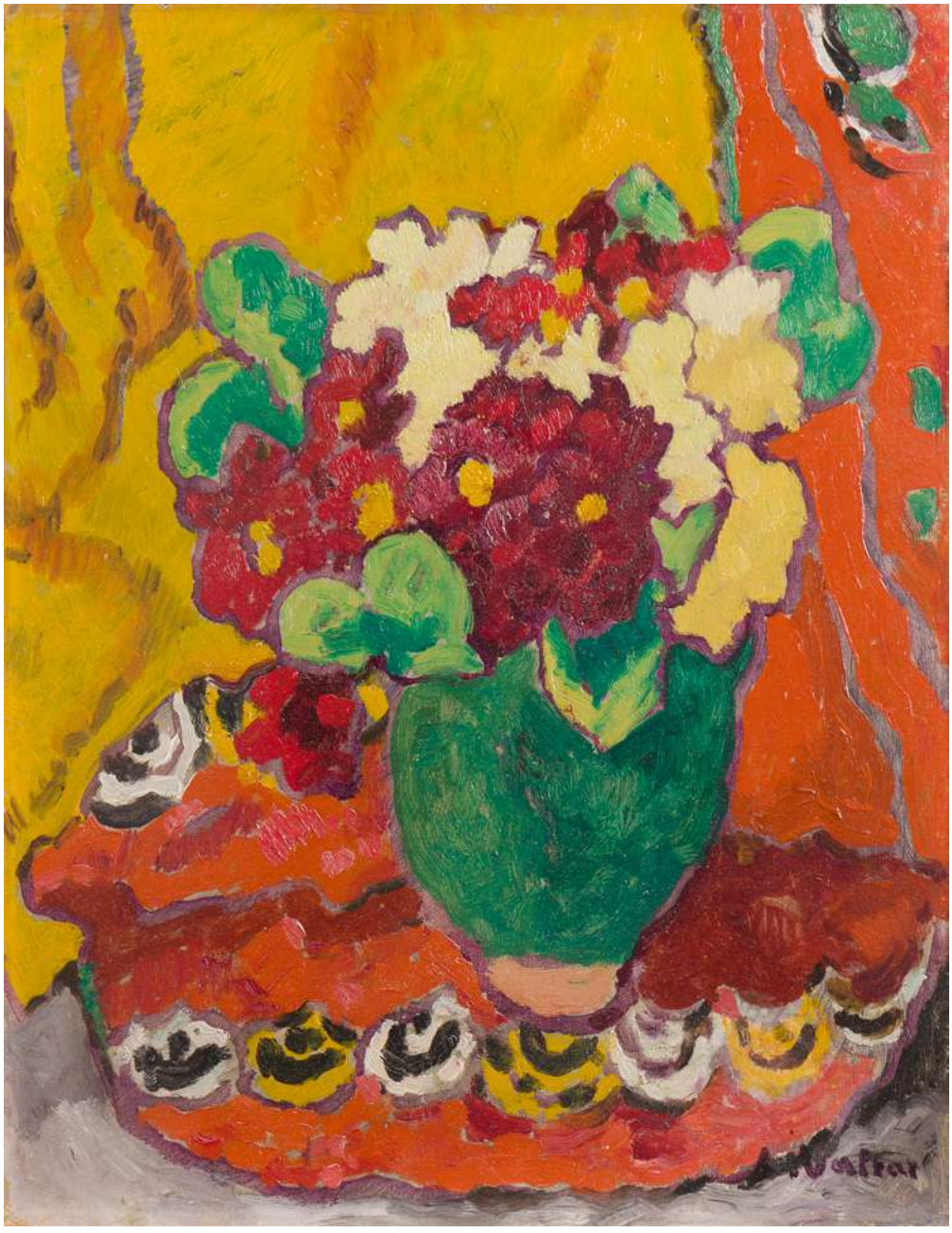

34
MAURICE DE VLAMINCK (1876-1958)

Neige ou Ferme sous la neige à Jaudrais
Huile sur toile.
Signée en bas à gauche.
65 x 81 cm

Provenance :
- Vente Me Bellier, Hôtel Drouot, Paris, 5 mai 1937, catalogue, n° 140, reproduit.
- Collection particulière, Paris.

Exposition :
Maurice de Vlaminck, Galerie Bernheim-Jeune, Paris, 1928.

Bibliographie :
Fritz Vanderpyl, « Salon et expositions », *Le Petit Parisien*, 9 novembre 1928, p. 2, reproduit.

Cette œuvre sera incluse dans la Digital Database de Maurice de Vlaminck actuellement en préparation par le Wildenstein Plattner Institute Inc.

20 000 / 30 000 €

35
MAURICE UTRILLO (1883-1955)

Rue de l'Abreuvoir, Montmartre, la Maison rose, vers 1920
Huile sur panneau parqueté.
Signée en bas à droite.
53 x 75 cm

Provenance :
Collection particulière, Paris. Par descendance.

Un certificat du Comité Utrillo pourra être remis à la demande et à la charge de l'acquéreur.

30 000 / 40 000 €

36
TAKANORI OGUISS (1901-1986)

Le Carnet de Bal, Marcadet, Paris
Huile sur toile.
Signée en bas à gauche.
Signée et située au dos.
38 x 46 cm

Un certificat de Michel Maket, en date du 8 décembre 2010, sera remis à l'acquéreur.

20 000 / 30 000 €

Carnet
de Bal

37
Élisée MACLET (1881-1962)

Place Pigalle
Huile sur toile.
Signée en bas à gauche.
Située en bas à droite.
33 x 41 cm

2 000 / 3 000 €

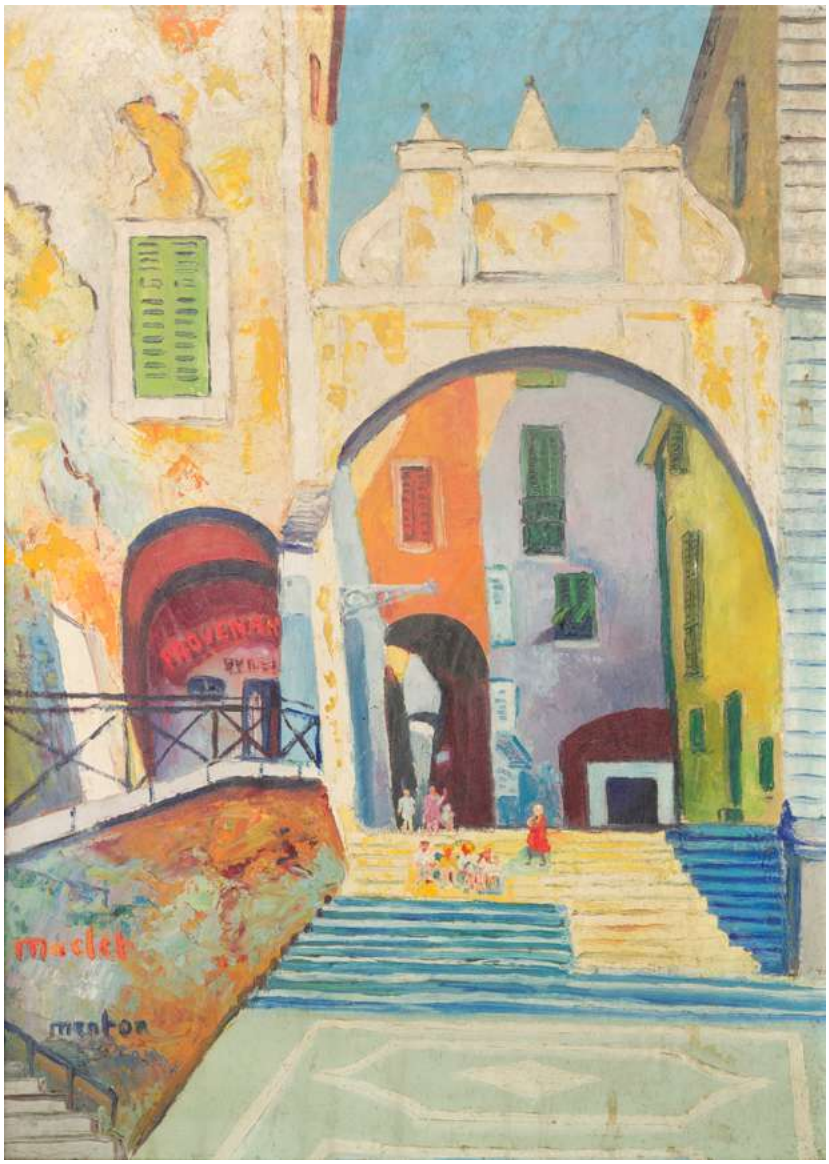

38
Élisée MACLET (1881-1962)

Menton, la rue Massoni animée, vers 1926-27
Huile sur toile.
Signée et située en bas à gauche.
46 x 33 cm

1 200 / 1 500 €

39
MARIE LAURENCIN (1885-1956)

Portrait de Michel Thomas, 1949
Huile sur panneau.
Signée en haut à droite.
27 x 21,5 cm

Provenance :
Collection Monsieur Thomas, Châtel-Guyon.

Bibliographie :
Daniel Marchesseau, *Marie Laurencin 1883-1956 Catalogue raisonné de l'œuvre peint*, Tome I, Japon, Éditions du Musée Marie Laurencin, 1986, n° 878, reproduit p. 352.

5 000 / 8 000 €

Marie Laurencin

40
ENRIQUE LACHAUD DE LOQUEYSSIE (1900-1958)

El Curaca, 1942
Huile sur toile.
Signée « H. de Loqueyssie » et datée en bas à gauche.
80 x 70 cm

Provenance :
Collection particulière, France.

Exposition :
XXXIII Salón Nacional de Bellas Artes, Palais de Glace, Buenos Aires, 21 septembre-21 octobre 1942, catalogue, n° 163, reproduit (étiquettes sur le châssis).

5 000 / 8 000 €

Henri Alphonse dit Enrique Lachaud de Loqueyssie naît à Paris le 13 mai 1900. Artiste autodidacte, il entreprend dès 1920 plusieurs voyages en Allemagne, à Malte, en Italie, en Suisse et en Belgique afin de perfectionner sa formation artistique et d'enrichir sa pratique des arts plastiques. Il s'installe définitivement en Argentine à partir de 1925, pays qui deviendra une source majeure d'inspiration pour son œuvre.

Spécialisé dans l'art du portrait, il se distingue également par ses représentations de figures et de paysages autochtones, révélant un profond attachement aux cultures et aux traditions sud-américaines.

Artiste reconnu sur la scène argentine, il participe à de nombreuses éditions du Salon National - notamment en 1930, 1937, de 1939 à 1945, puis en 1953 et 1954 - ainsi qu'aux salons de Santa Fe, Catamarca, Tandil et La Plata. Il présente également plusieurs expositions personnelles dans les galeries Viau, Nordiska et Müller

Sa carrière est couronnée par plusieurs distinctions, dont le Prix Unique réservé aux artistes étrangers obtenu au Salon National de 1944, consacrant sa place parmi les peintres marquants de la scène artistique argentine de la première moitié du XX^{e} siècle. Il meurt à Buenos Aires en 1958.

41
ÁNGEL ZÁRRAGA (1886-1946)

Femmes au bord de l'eau, variante n° 11, 1920
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
Signée, datée et titrée au dos.
(Restaurations).
28 x 53,5 cm

15 000 / 20 000 €

42
Francisco BORÈS (1898-1972)

Composition aux pommes, 1928
Huile sur toile.
Signée et datée en haut à droite.
22 x 27 cm

Provenance :
- Collection André Level. Par descendance.
- Vente Collection André Level, Ader, Hôtel Drouot, Paris, 15 novembre 2016, n° 22.
- Collection particulière, Paris. Acquis lors de la précédente.

2 500 / 3 000 €

Dans *l'Intransigeant* daté du 26 juin 1927, Maurice Raynal parle de l'exposition de Francisco Borès à la Galerie Percier qui s'est tenue du 23 juin au 7 juillet 1927 : « Borès est un jeune qui préfère travailler en dehors de toute la littérature des écoles en « isme » , un peu démodées aujourd'hui, pour développer le romantisme de son âge dans le cadre des découvertes de ses grands aînés, Braque et Picasso. Mais son romantisme reste très pictural. Sa vision se complaît en la composition de rythmes plastiques d'où toute historiette extra-lucide est bannie. Une inspiration sévère emprunte à des éléments naturels qui ne dépassent pas les ressources légitimes du peintre. Et l'expression de son œuvre est dirigée par un talent de coloriste excessivement fin, parfois vigoureux et riche d'harmonies plastiques ou colorées souvent originales ».

Burri
54

43
FRANCISCO BORÈS (1898-1972)

Nature morte aux abricots, 1945
Huile sur toile.
Signée et datée en bas à droite.
46 x 55 cm

Bibliographie :
Hélène Dechanet, *Francisco Borès, Catalogue raisonné l'œuvre peint, 1945-1972*, Tome II, Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia, Madrid, 2003.

8 000 / 12 000 €

44
ALBERTO MAGNELLI (1888-1971)

Nature morte à l'oignon rouge, 1913
Huile sur toile.
Signée et datée en bas à gauche.
47 x 41 cm

Provenance :
- Collection particulière, Gênes.
- Galerie Rometti, Nice.
- Collection particulière, Nice. Acquis auprès de la précédente.

Bibliographie :
Anne Maisonnier, *Alberto Magnelli : L'Œuvre peint, catalogue raisonné*, Paris, Éditions XX^{e} siècle, 1975, n° 84, reproduit p. 64.

25 000 / 30 000 €

45
JEAN PUNI DIT POUGNY (1892-1956)

Tête d'Arlequin, 1954
Huile sur toile contrecollée sur carton.
Signée en haut à droite.
13 x 13 cm

Provenance :
Collection particulière, Paris.

Exposition :
Pougny, Œuvres récentes & anciennes, Galerie Marcel Coard, Paris, 3-24 mars 1956.

Bibliographie :
Herman Berninger, Jean-Albert Cartier, *Jean Pougny 1892-1956, Catalogue de l'œuvre, Paris - Côte d'Azur 1924-1956, Peintures*, Tome II, Tübingen, Éditions Ernst Wasmuth, 1992, n° 1030, reproduit p. 265, numéro d'archives 1404-250G.

3 000 / 4 000 €

46
JEAN PUNI DIT POUGNY (1892-1956)

Chaise noire et boîte à couleurs, 1944
Huile sur carton.
Signée en bas à droite.
42 x 27 cm

Provenance :
- Collection Jacques Spreiregen, Paris.
- Collection Parouïr Beglarian, Paris.

Bibliographie :
Herman Berninger, Jean-Albert Cartier, *Jean Pougny 1892-1956, Catalogue de l'œuvre, Paris - Côte d'Azur 1924-1956, Peintures*, Tome II, Tübingen, Éditions Ernst Wasmuth, 1992, n° 815, reproduit p. 211, numéro d'archives 895 bis.

2 500 / 3 000 €

47
JEAN PUNI DIT POUGNY (1892-1956)

Intérieur - Violoniste au piano noir, 1956
Huile sur toile montée sur isorel.
Signée en bas à droite.
19 x 25 cm

Provenance :
Collection Parouïr Beglarian, Paris.

Expositions :
- *Pougny-Œuvres choisies*, Galerie Coard, Paris, 3-24 mars 1956, catalogue, n° 24.
- *Rétrospective Pougny*, Musée National d'Art Moderne, Paris, 24 janvier-23 février 1958, n° 115, sous le titre « Concert » (étiquette au dos).

Bibliographie :
- *Les Lettres Françaises*, Paris, 10-16 janvier 1957, n° 653.
- Roger van Gindertael, *Pougny*, Genève, Éditions Pierre Cailler, 1957, n° 111, reproduit.
- *Le Provençal*, Marseille, 5 février 1961.
- Herman Berninger, Jean-Albert Cartier, *Jean Pougny 1892-1956, Catalogue de l'œuvre, Paris - Côte d'Azur 1924-1956, Peintures*, Tome II, Tübingen, Éditions Ernst Wasmuth, 1992, n° 1202, reproduit p. 315, numéro d'archives 1467-281G.

2 500 / 3 000 €

48
JEAN PUNI DIT POUGNY (1892-1956)

Cheval blanc (Le Fiacre), 1945-46
Huile sur toile contrecollée sur panneau.
Signée en haut à droite.
14 x 19 cm

Provenance :
Collection Henri Descazaux (1904-2000), Paris.

Exposition :
Rétrospective Pougny, Musée-Galerie des Ponchettes, Nice, février-mai 1961, catalogue, n° 57, non reproduit (étiquette au dos).

2 000 / 3 000 €

49
JEAN PUNI DIT POUGNY (1892-1956)

Pipe et jeu de cartes, vers 1934-39
Huile sur toile contrecollée sur isorel.
Non signée.
7 x 21 cm

Nous remercions le Projet de Recherches Jean Pougny d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre et pour les informations qu'il nous a transmises.

800 / 1 200 €

50
JEAN DUFY (1888-1964)

Promenade au bois de Boulogne, vers 1930
Aquarelle gouachée sur papier.
Signée en bas à gauche.
(Papier voilé).
42 x 34 cm

Provenance :
Collection particulière, Paris.

Bibliographie :
Jacques Bailly, *Catalogue raisonné de l'œuvre de Jean Dufy (1888-1964)*, Volume II, Paris, Éditions Jacques Bailly, 2010, n° J.1141, reproduit p. 233.

2 500 / 3 000 €

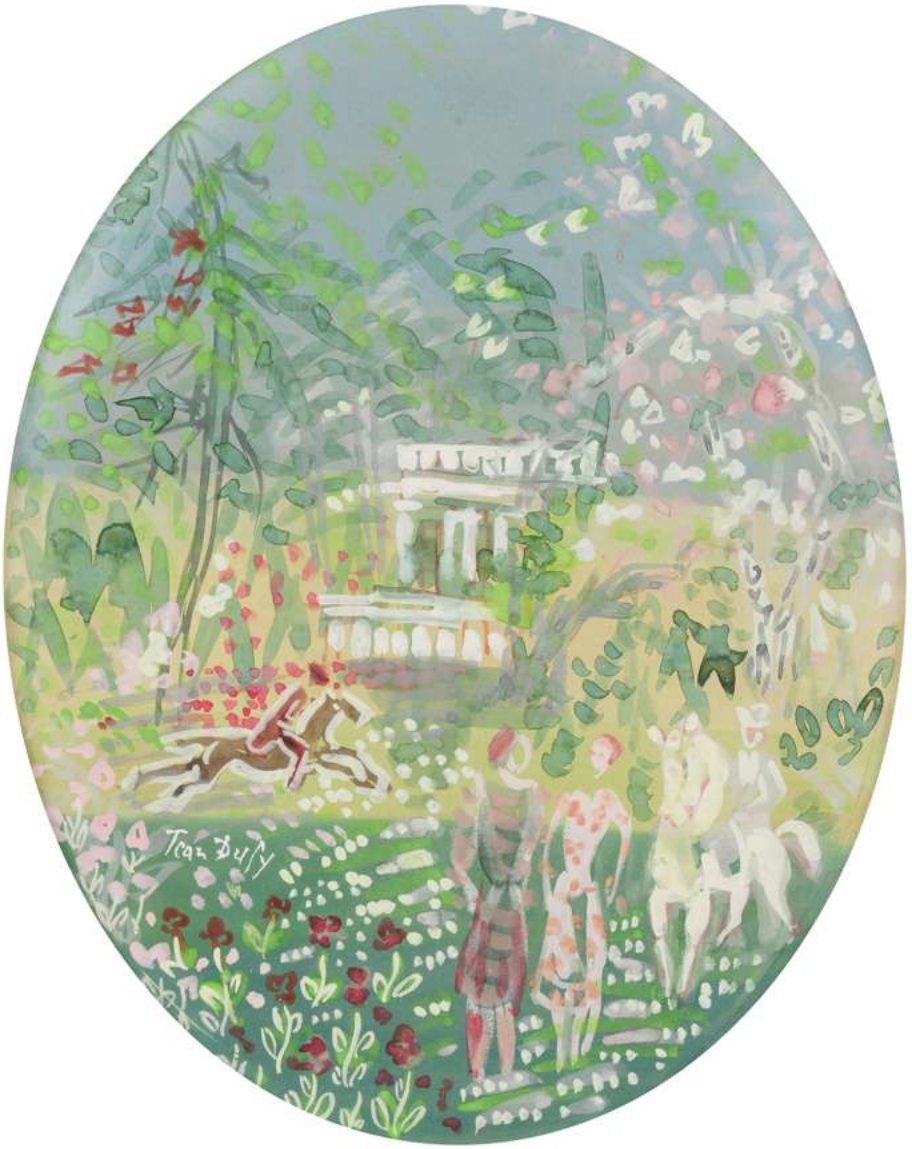
Jean Dufy

51
FRANCIS SMITH (1881-1961)

Village animé
Huile sur panneau.
Signée en bas à droite.
27 x 22 cm

Provenance :
Galerie Drouant-David, Paris (fragments d'étiquette au dos).

Nous remercions le Comité Francis Smith d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre.

3 000 / 4 000 €

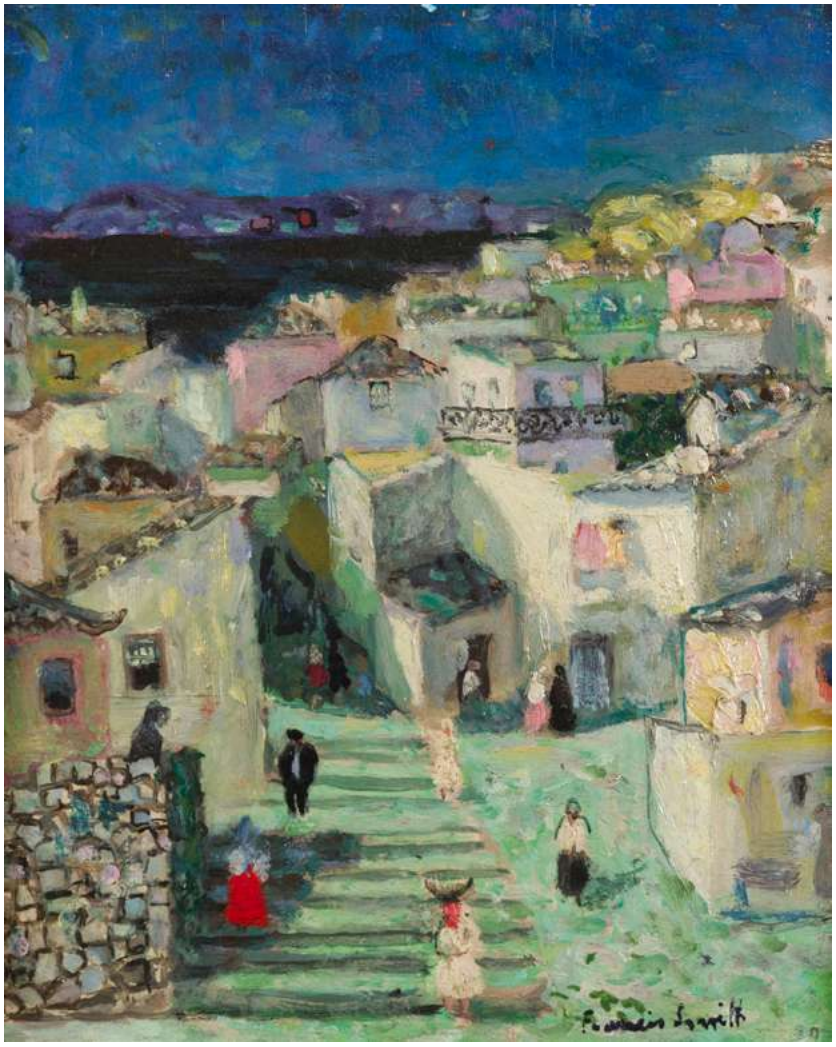

Verso

52
FRANCIS SMITH (1881-1961)

La Réunion devant le village - Escalier animé pendant l'Exposition Internationale des Arts et Techniques dans la Vie Moderne à Paris, 1937
Gouache double face.
Signée en bas à gauche sur l'une.
24,5 x 33,5 cm

Provenance :
Galerie Drouant-David, Paris (fragments d'étiquette au dos).

Nous remercions le Comité Francis Smith d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre.

1 000 / 1 500 €

Recto

53
CHARLES WALCH (1896-1948)

L'Espace fleuri, 1946
Huile sur toile.
Signée en bas à gauche.
64 x 55 cm

Bibliographie :
Jean-Jacques Lévêque, Nadine Lehni, François Walch, *Charles Walch, Catalogue raisonné de l'œuvre peint,* Neuchâtel, Éditions Ides et Calendes, 2000, n° 263, reproduit p. 223.

2 000 / 3 000 €

54
SERGE FERAT (1881-1958)

Le Cirque
Gouache sur papier contrecollé sur toile.
Non signée.
(Craquelures et une fracture au papier).
37 x 27 cm

2 000 / 3 000 €

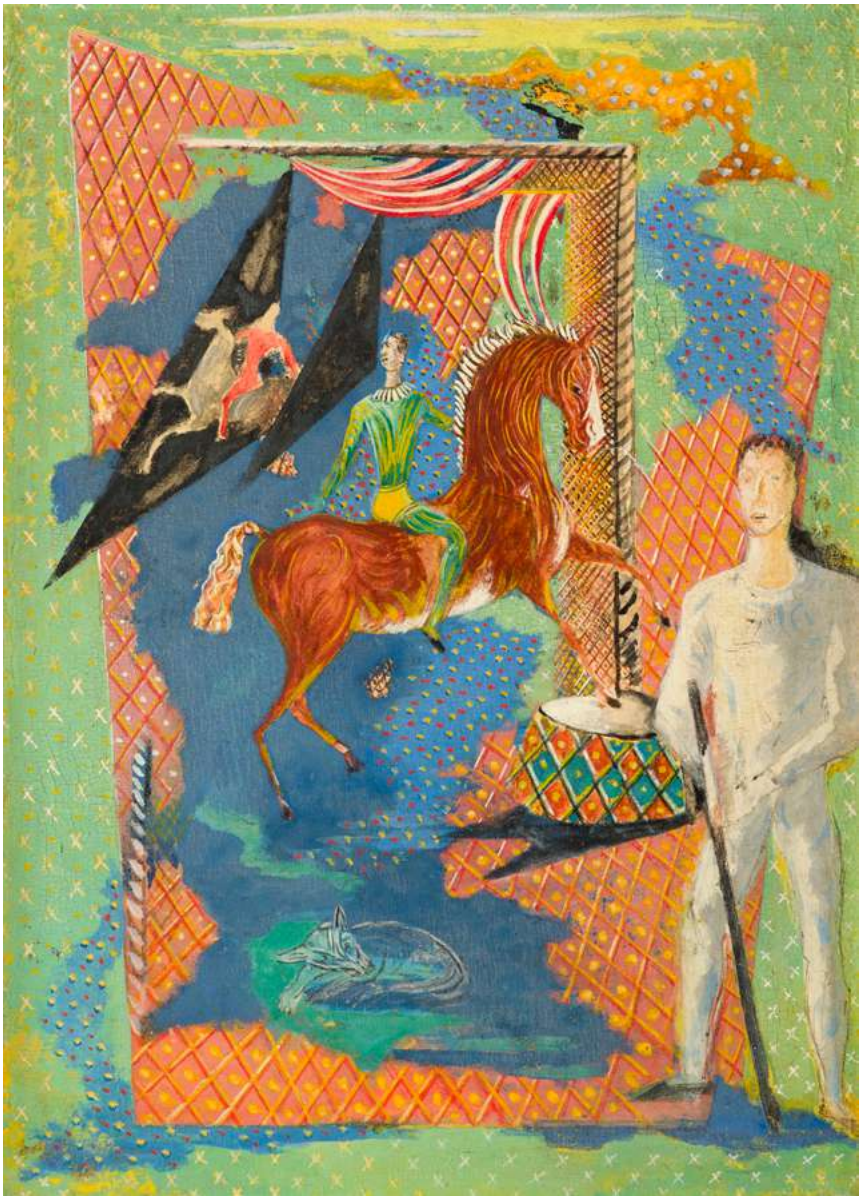

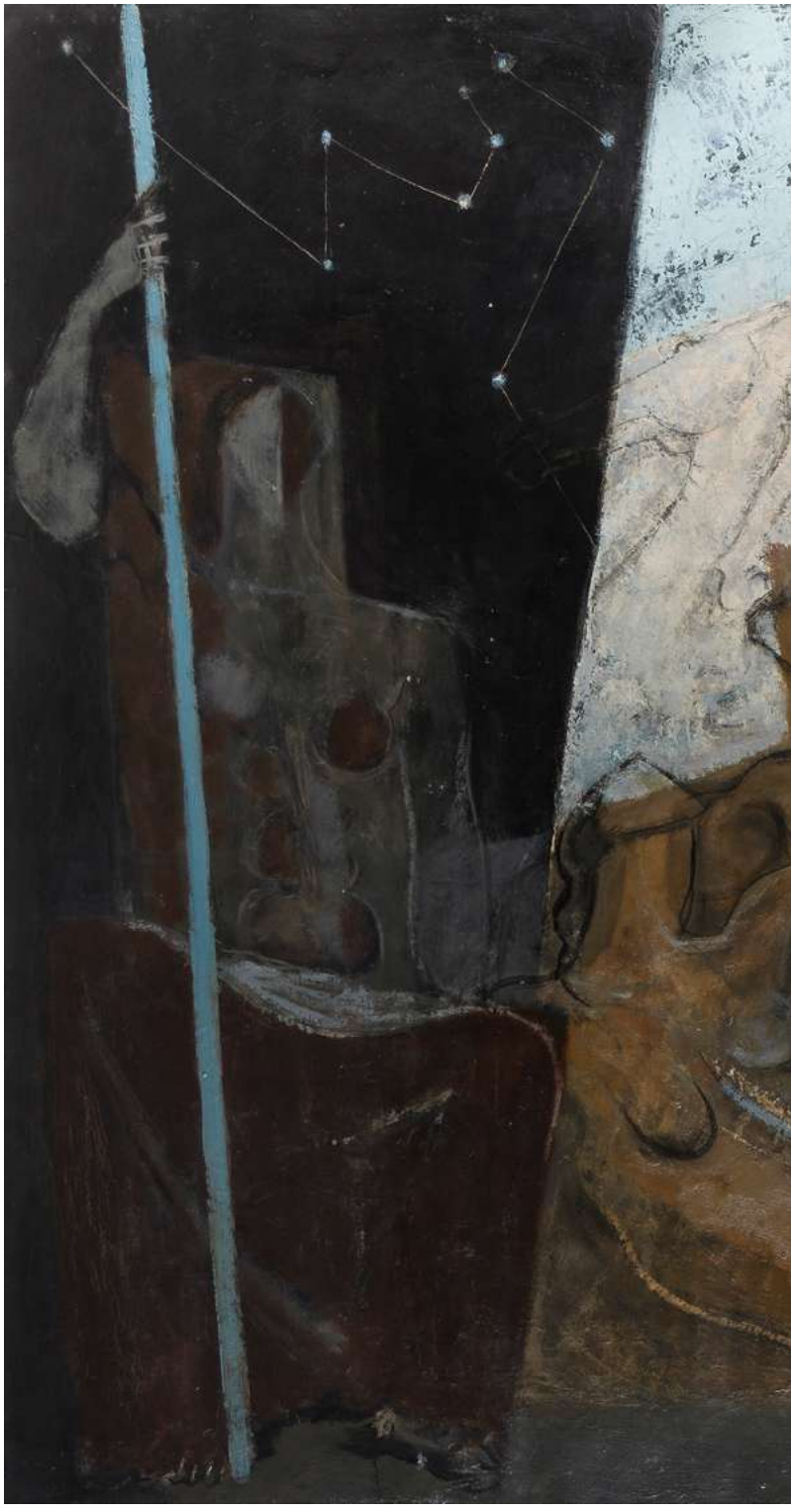

55
JEAN SOUVERBIE (1891-1981)

Le Jour et la Nuit
Huile sur toile.
Signée en bas à gauche.
120 x 194 cm

Nous remercions Monsieur Frédéric Souverbie, petit-fils de l'artiste, d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre.

60 000 / 80 000 €

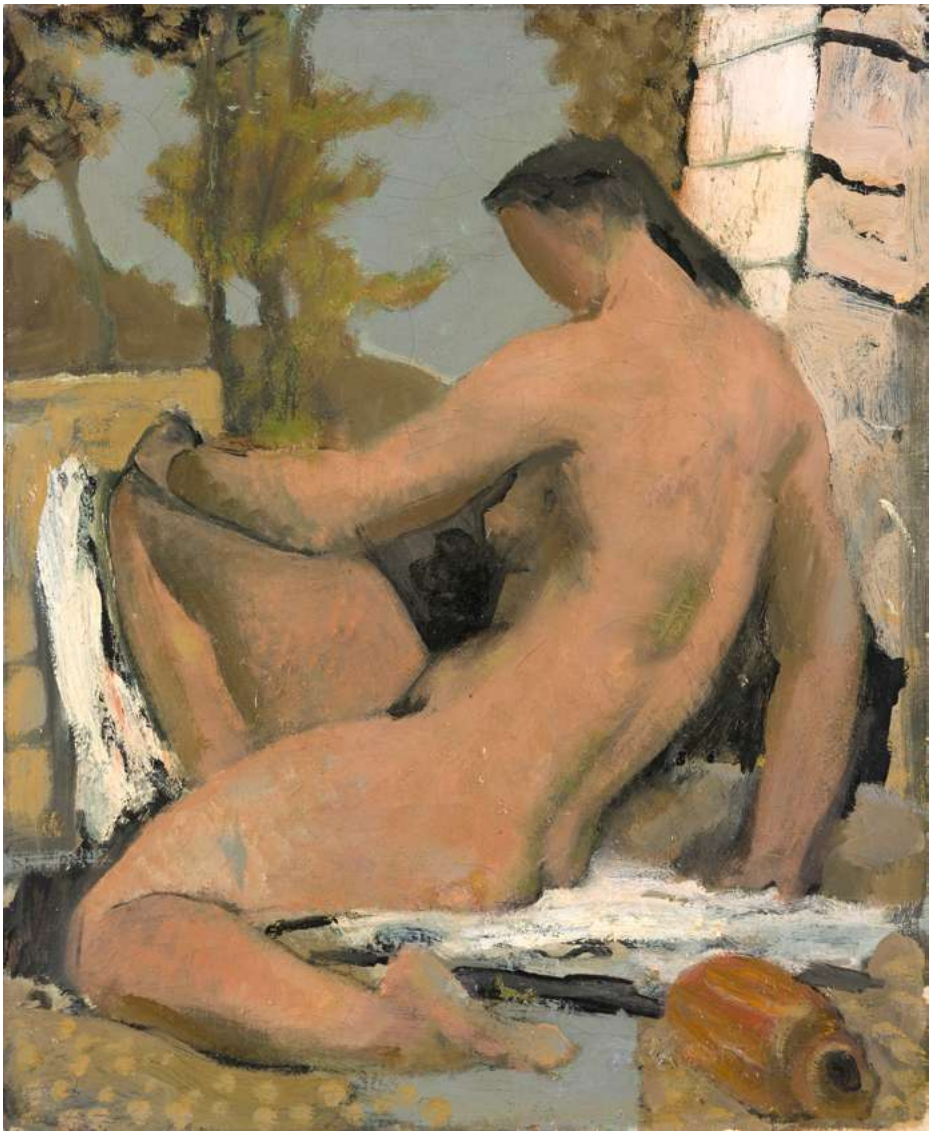

56
JEAN SOUVERBIE (1891-1981)

Baigneuse, 1948
Huile sur toile.
Signée et datée au dos.
(Restauration).
46 x 38 cm

Nous remercions Monsieur Frédéric Souverbie d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre.

2 500 / 3 000 €

57
JEAN SOUVERBIE (1891-1981)

Visage, 1948
Huile sur papier.
Signée et datée en bas à gauche.
28,5 x 23 cm

Nous remercions Monsieur Frédéric Souverbie d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre.

2 000 / 3 000 €

58
JEAN SOUVERBIE (1891-1981)

Portrait d'Yvonne de Raemy, 1969
Huile sur toile.
Signée et dédicacée en bas à gauche : « À mon amie le peintre Yvonne de Raemy/Souverbie/69 ».
46 x 61 cm

Nous remercions Monsieur Frédéric Souverbie d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre.

800 / 1 200 €

59
GYULA HALÁSZ DIT BRASSAÏ (1899-1984)

Vénus blanche II, 1971
Marbre blanc de Carrare.
Monogrammé « B » sur la cuisse.
Socle en marbre noir (éclats).
Hauteur : 22 cm
Hauteur totale : 28 cm

Exposition :
Brassaï : sculpture, tapisseries, dessins, Galerie Verrière, Paris, 22 février-24 mars 1972, catalogue, n° 102, non reproduit.

Un certificat de Madame Gilberte Brassaï, en date du 16 mars 1985, sera remis à l'acquéreur.

On joint un tirage de Brassaï figurant notre marbre. 12 000 / 15 000 €

60
GIORGIO DE CHIRICO (1888-1978)

Il Trovatore, 1970
Épreuve en bronze à patine dorée.
Signée et numérotée « 30/100 ».
Marque du fondeur « Venturi Arte ».
(Angle du socle accidenté).
Hauteur : 18,6 cm
Hauteur totale : 20,7 cm

2 500 / 3 000 €

61
STANISLAO LEPRI (1905-1980)

Visage, 1952
Huile sur toile.
Signée et datée en bas à droite.
(Restauration).
55 x 38 cm

3 000 / 5 000 €

62
ROGER CHASTEL (1897-1981)

La Coquette, 1938-39
Huile sur toile.
Signée et datée en bas à droite.
Datée et titrée au dos.
Marquée «LX/258».
162 x 97 cm

Provenance :
Vente de l'atelier, SGL Enchères, Saint-Germain-en-Laye, 2 décembre 2007, n° 76.

2 000 / 3 000 €

63
ALFRED COURMES (1898-1993)

Le Lever de l'opulente Marie, 1982
Huile sur toile.
Signée et datée en bas à gauche.
116 x 100 cm

Provenance :
- Galerie Jean Briance, Paris (tampon sur le châssis).
- Vente M[e] Giquello, Hôtel Drouot, Paris, 26 novembre 2008, n° 133.

Bibliographie :
Vitalie Andriveau, Gilles Bernard, *Alfred Courmes*, Paris, Éditions Le Cherche-Midi, 2003, reproduit p. 165.

10 000 / 12 000 €

64
FRANÇOISE GILOT (1921-2023)

Plantes, vers 1960
Huile sur toile.
Signée en bas à gauche.
Titrée au stylo sur le châssis.
46 x 38 cm

L'œuvre est répertoriée dans les archives du peintre sous le numéro 491.02. 6 000 / 8 000 €

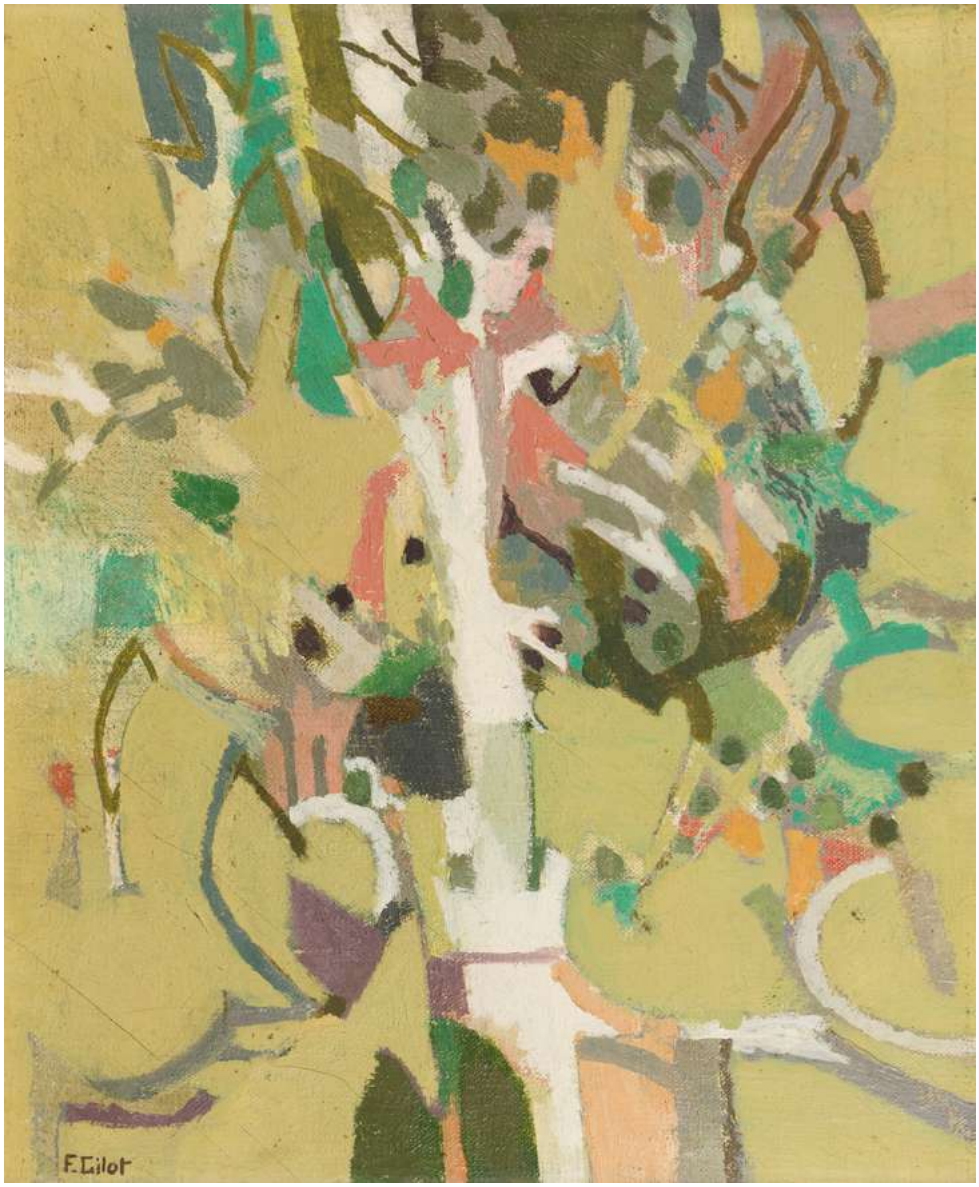
F.Eilot

65
AMÉDÉE OZENFANT (1886-1966)

Côte d'Azur, 1958
Huile sur toile.
Signée en bas à gauche.
Datée « 1958-525 » et titrée sur le châssis.
27 x 35 cm 4 000 / 6 000 €

À partir de 1957, Amédée Ozenfant s'installe à Cannes, au Palais de Provence, où il continue à peindre et à fréquenter ses amis artistes, parmi lesquels Alexander Calder et Pablo Picasso. Il réalise cette toile en 1958 : une œuvre épurée, revêtant une dimension méditative.

ozenfart

66
ANDRÉ HAMBOURG (1909-1999)

Beau temps en Camargue, 1969
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
Monogrammée, datée et titrée au dos.
12 x 22,5 cm

Provenance :
Collection particulière, Paris.

Nous remercions Lydia Harambourg, Annie Madet-Vache et Patrick Dantec du Comité André Hambourg d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre.

1 000 / 1 500 €

67
ANDRÉ HAMBOURG (1909-1999)

Venise, fin de jour sur le bassin, 1961
Huile sur toile.
Signée et datée en bas à droite.
Monogrammée, datée et titrée au dos.
11,5 x 18,5 cm

Provenance :
Collection particulière, Paris.

Nous remercions Lydia Harambourg, Annie Madet-Vache et Patrick Dantec du Comité André Hambourg d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre.

800 / 1 200 €

68
JEAN-PIERRE CASSIGNEUL (NÉ EN 1935)

Nature morte au bouquet de fleurs et à la coupe de fruits, 1960
Huile sur toile.
Signée et datée en bas à droite.
(Rentoilée).
114 x 72 cm

8 000 / 12 000 €

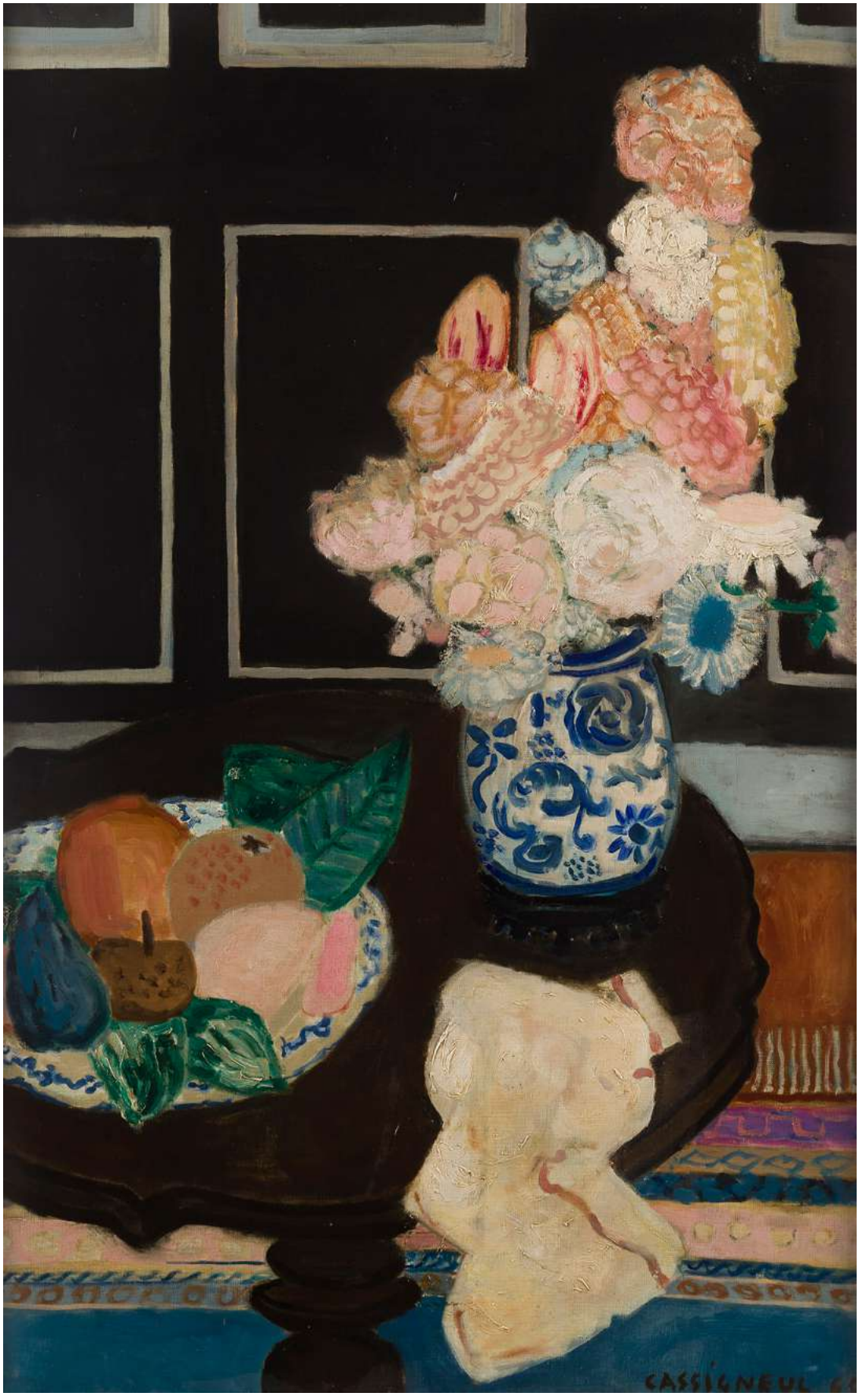
CASSIGNEUL

69
JEAN-PIERRE CASSIGNEUL (NÉ EN 1935)

Nu au tub
Huile sur toile.
Signée en bas à droite.
86 x 68 cm

10 000 / 15 000 €

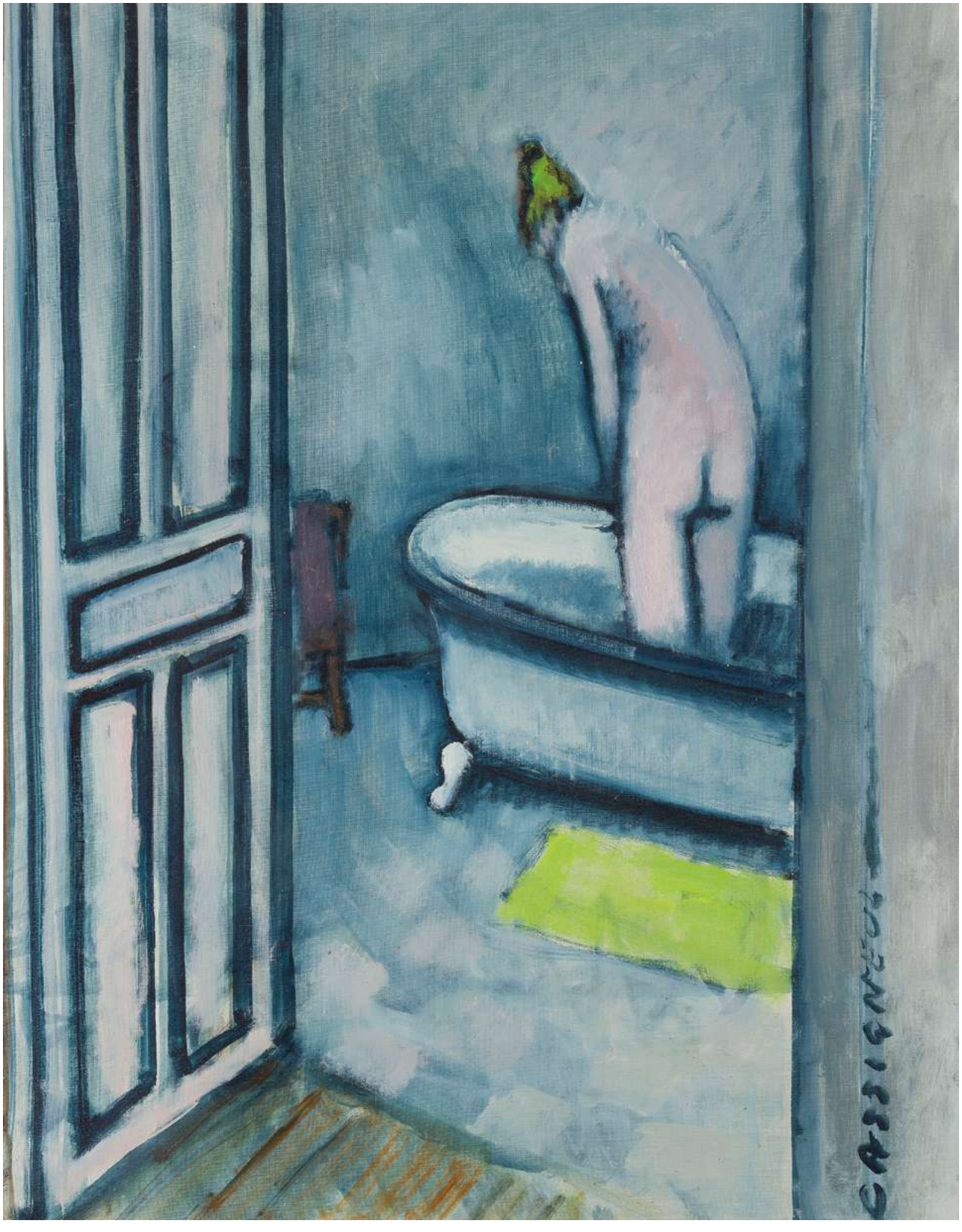

Index des artistes

A

Louise ABBÉMA 14
Louis ANQUETIN ..... 1 et 2

B

Emilio BOGGIO 13
Francisco BORÈS ..... 42 et 43
Gyula Halász dit BRASSAÏ 59

C

Charles CAMOIN ..... 29 à 31
Jean-Pierre CASSIGNEUL ..... 68 et 69
Roger CHASTEL 62
Alfred COURMES 63
Giorgio DE CHIRICO 60

D

André DERAIN 28
Jean DUFY 50

F

Serge FERAT 54
Jean-Louis FORAIN 20

G

Françoise GILOT 64
Paule GOBILLARD 12
Norbert GOENEUTTE 4
Charles Victor GUILLOUX 18

H

André HAMBOURG ..... 66 et 67
Louis-Welden HAWKINS ..... 6 et 7

L

Enrique LACHAUD DE LOQUEYSSIE 40
Charles LACOSTE 9
Marie LAURENCIN 39
Albert LEBOURG ..... 15 et 16
Stanislao LEPRI 61
Maximilien LUCE ..... 21 et 27

M

Elisée MACLET ..... 37 et 38
Alberto MAGNELLI 44
Julie MANET 11
Henri Charles MANGUIN 25
Jacqueline MARVAL 22
Edgard MAXENCE 5
Pierre-Eugène MONTÉZIN 23
Robert MORTIER 26
Mihály Von MUNKÁCSY 3

O

Takanori OGUISS 36
Amédée OZENFANT 65

P

Francis PICABIA 24
Jean Puni dit POUGNY ..... 45 à 49

R

Pierre-Auguste RENOIR 10
Ker-Xavier ROUSSEL 17

S

Francis SMITH ..... 51 et 52
Jean SOUVERBIE ..... 55 à 58

T

Raymond THIBÉSART 19

U

Maurice UTRILLO 35

V

Louis VALTAT ..... 32 et 33
Maurice de VLAMINCK 34

W

Charles WALCH 53

Z

Ángel ZÁRRAGA 41

CONDITIONS DE VENTE

La société à responsabilité limitée ADER est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L. 321-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité ADER agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'adjudicataire par son intermédiaire. Les rapports entre ADER et l'enchérisseur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat (ci-après, les « CGA »).

ACCEPTATION, OPPOSABILITÉ ET MODIFICATION DES CGA
Les CGA sont applicables sans restriction ni réserve à la relation entre ADER et tout enchérisseur. Les CGA sont communiquées préalablement à la vente sur le site Internet d'ADER, ainsi qu'au sein du catalogue de la vente concernée. L'enchérisseur déclare avoir pris connaissance des CGA et les accepte sans réserve en portant une enchère, quel qu'en soit le moyen. Les CGA applicables à la relation entre les parties sont celles en vigueur au moment de la vente concernée en tenant compte des éventuelles modifications écrites ou orales émises avant et pendant la vente et qui sont reportées au sein du procès-verbal de vente.

AVANT LA VENTE
1. Indications relatives aux lots
Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies, en l'état des connaissances au jour de la vente et avec toutes les diligences requises, par ADER et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées verbalement au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de vente.

1.1 État des lots et constats d'état ou de conservation
Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente et il relève ainsi de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et notamment lors des expositions. L'absence de mention dans le catalogue n'implique aucunement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de dommages, accidents, incidents ou restaurations. Seule l'existence de réparations, ainsi que de restaurations, manques et ajouts significatifs dont le lot peut avoir fait l'objet, a vocation à être indiquée. Les dimensions et poids des lots sont donnés à titre indicatif. De même, la mention de défectuosités n'implique pas l'absence d'autres défauts. Des constats d'état ou de conservation des objets peuvent être établis gracieusement sur demande et par commodité, ADER ou ses experts n'étant pas des restaurateurs ces rapports de condition ne sauraient remplacer la consultation de professionnels.

1.2 Œuvres d'art et objets de collection
ADER rappelle que l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable. « Entourage de » signifie que l'œuvre ou l'objet est le travail d'un artiste contemporain de l'artiste mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du maître. L'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité mais réalisée par des élèves sous sa direction. Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », « façon de » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école. Les biens d'occasion ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité visée à l'article L. 217-2 du Code de la consommation.

1.3 Provenance
ADER rappelle que les mentions concernant la provenance d'un lot sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité d'ADER. Si le vendeur a requis la confidentialité ou si l'identité des précédents propriétaires est inconnue du fait de l'ancienneté du lot, aucune indication relative à la provenance n'est portée au sein de la présentation du lot au catalogue.

1.4 Modifications des informations
Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente. Ces changements sont portés à la connaissance du public par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité au moment de la vente et par un affichage approprié en salle. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de vente.

1.5 Lot précédé d'un °
Les descriptions de lots précédées d'un ° sont vendues par ADER ou par un membre d'ADER, par un expert sollicité par ADER ou par tout partenaire d'ADER.

1.6 Illustration des lots
Les photographies des lots mis en vente figurant au catalogue et sur le site Internet d'ADER, ainsi que sur les plateformes des opérateurs intermédiaires d'ADER n'ont pas de valeur contractuelle supérieure à la description opérée dans le catalogue. Les photographies sont données à titre indicatif impliquant que les couleurs des œuvres ou objets reproduits dans le catalogue sont susceptibles de différer des couleurs réelles ou de comporter des différences résultant, de manière non exhaustive, de l'adaptation technique, de la qualité photographique ou encore du support de reproduction.

1.7 Montres et articles d'horlogerie
Les articles d'horlogerie et les montres peuvent comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Les restaurations, caractéristiques techniques, numéros de série, dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. ADER n'apporte aucune garantie que la montre ou l'article d'horlogerie est en état de fonctionnement. Il appartient à tout enchérisseur de procéder lui-même à l'analyse du fonctionnement et/ou d'une éventuelle restauration et/ou de l'étanchéité de tels objets. Les frais relatifs aux restaurations, révisions, aux réglages et à l'étanchéité sont à la charge exclusive de l'adjudicataire.

1.8 Pierres et bijoux
L'indication d'une date entre « [ ] » correspond à celle de création du modèle et non à celle de réalisation du bijou. Les pierres et bijoux présentés à la vente peuvent avoir fait l'objet de traitements destinés uniquement à les mettre en valeur (notamment, et de manière non limitative : huilage des émeraudes, traitement thermique des rubis et saphirs, blanchissement des perles, etc.) n'altérant en rien leur qualité. Les pierres présentées sans certificat de laboratoire sont vendues sans garantie aucune d'un éventuel traitement. Lorsqu'il est indiqué qu'une pierre ou qu'un bijou est accompagné d'un certificat, les enchérisseurs sont invités à solliciter ADER afin que leur soit communiqué ce document, lequel fait foi sur tout autre document contradictoire. Il est précisé que l'origine des pierres et la qualité (comprenant notamment, et de manière non limitative, la couleur et la pureté) reflètent l'opinion du laboratoire qui émet le certificat. Toute opinion différente issue d'un autre laboratoire ne saurait entraîner la nullité de la vente et ne saurait engager la responsabilité d'ADER et de l'expert de la vente.

2. Estimations des lots
ADER rappelle que les estimations sont fondées sur l'état, la rareté, la qualité et la provenance des lots et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les estimations peuvent changer. Les estimations sont ainsi fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le lot soit vendu au prix estimé ou à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient ainsi constituer une quelconque garantie. Les estimations ne comprennent ni les frais de vente ni aucune taxe ou frais applicables.

3. Retrait de tout lot
ADER peut librement retirer un lot à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas la responsabilité d'ADER à l'égard de tout enchérisseur.

4. Exposition publique préalable à la vente et catalogue
ADER est libre d'organiser des expositions publiques préalablement à la vente et dont les modalités sont précisées sur le catalogue ou sur tout support de la vente concernée. Tout enchérisseur est invité à examiner les lots préalablement à la vente. Les lots y sont exposés afin de respecter leur sécurité. Toute manipulation effectuée par un enchérisseur non supervisée d'ADER se fait à ses risques et périls. Pour certaines ventes, ADER propose à tout éventuel enchérisseur un catalogue de la vente sous forme imprimée dont le prix est fixé à 18,96 euros HT soit 20 euros TTC, seuls les règlements en espèces étant acceptés. Le catalogue est une œuvre protégée par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, adaptation et/ou modification du catalogue ou de ses éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite et expresse d'ADER.

LA VENTE

1. Enregistrement et accès à la vente

En vue d'une bonne organisation de la vente et préalablement à celle-ci, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès d'ADER, en lui communiquant un justificatif d'identité, ainsi que des références bancaires. ADER se réserve le droit de solliciter un dépôt de garantie, dont le montant est restitué dans les soixante-douze (72) heures après la vente si le lot n'a pas été adjugé à l'enchérisseur. ADER se réserve le droit d'interdire l'accès à la vente à tout enchérisseur pour justes motifs, notamment et de manière non limitative, en raison de l'inscription de l'enchérisseur au fichier TEMIS.

L'enchérisseur est réputé s'inscrire et enchérir pour son propre compte. S'il enchérit pour autrui, l'enchérisseur doit indiquer à ADER qu'il est dûment mandaté par un tiers pour lequel il communique une pièce d'identité et les références bancaires. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'enchérisseur. Si l'enchérisseur agit en tant qu'agent pour un mandant occulte il accepte expressément d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues.

ADER étant soumise aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, elle se réserve le droit de demander à tout enchérisseur de justifier de son identité au moyen d'un document probant et ce, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. À défaut de communiquer de tels documents ou si la vérification de ces documents s'avère impossible, l'enchérisseur ne peut s'inscrire à la vente.

2. Modalités des enchères

2.1. Enchères en salle

ADER rappelle que le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente, à moins que la vente ne soit réalisée de manière totalement dématérialisée (vente online). ADER ne peut engager sa responsabilité pour tout autre mode de passation des enchères notamment si une erreur qu'elle soit d'ordre technique ou non, une omission ou une difficulté de liaison ou de connexion existait.

2.2 Ordres d'achat ferme et enchères téléphoniques

ADER se propose d'exécuter gracieusement des ordres d'achat ferme et des enchères téléphoniques, selon les instructions de l'enchérisseur. L'enchérisseur adresse sa demande à ADER en renseignant le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue accompagné d'un document d'identification (carte d'identité recto-verso pour les personnes physiques, extrait Kbis pour les personnes morales) et de coordonnées postales, électroniques et téléphoniques et ce, au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la vente. Toute demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchères téléphoniques doit avoir reçu une confirmation de ADER pour être exécutée. ADER se réserve le droit de ne pas accepter un ordre d'achat notamment, et de manière non limitative, si l'enchérisseur ne propose pas de garanties suffisantes. Dans certains cas, la prise en compte d'un ordre d'achat ou d'une enchère téléphonique peut être conditionnée à un dépôt de garantie

Les offres illimitées ou d' « achat à tout prix » ne sont pas acceptées, l'enchérisseur est tenu de donner un montant maximal. Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, la priorité est donnée à celui reçu en premier. ADER décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles, d'insuccès si la liaison téléphonique ne peut être établie ou de non réponse suite à une tentative d'appel. ADER peut enregistrer les communications et peut les conserver jusqu'au règlement des éventuelles acquisitions.

2.3. Enchères en ligne par des plateformes tierces

ADER peut proposer d'enchérir en ligne par le biais de tout site Internet de plateformes d'opérateurs intermédiaires relayant la vente. Ces sites Internet constituent des plateformes techniques permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, impliquant notamment des frais additionnels liés à leur utilisation.

2.4 Vente online

ADER organise des ventes online par le biais de plateformes d'opérateurs intermédiaires. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, et notamment vérifier l'application de tout frais éventuel pour l'utilisation de ces sites Internet tiers.

DÉROULEMENT DE LA VENTE

1. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur habilité et conduite de la vente

Le commissaire-priseur habilité organise et dirige les enchères de façon discrétionnaire, la conduite de la vente suit l'ordre de la numérotation du catalogue et les paliers d'enchères sont à sa libre appréciation. Le commissaire-priseur habilité veille au respect de la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseurs. Il dispose de la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, de retirer un lot de la vente et de désigner l'adjudicataire, c'est-à-dire le plus offrant et le dernier enchérisseur, une fois le terme « adjugé » prononcé. Les enchères en salle priment sur toute autre enchère.

Le commissaire-priseur dispose de la faculté discrétionnaire de déplacer, de réunir ou de séparer des lots ou de retirer des lots de la vente. En aucun cas la responsabilité d'ADER ne peut être engagée en cas de retrait de tout lot au cours de la vente, et notamment vis-à-vis des enchérisseurs ayant effectué une demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchère téléphonique.

En cas de contestation au moment de l'adjudication, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé », ledit objet est immédiatement remis en vente au dernier prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent est admis à enchérir à nouveau.

2. Conduite de la vente

La vente se fait expressément au comptant et est conduite en euros. ADER peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en devises étrangères. En cas d'erreur de conversion de devises, la responsabilité d'ADER ne peut être engagée, seul le prix en euros faisant foi.

L'accès aux lots lors de la vente est strictement interdit.

3. Prix de réserve

Le prix de réserve s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifiée publiquement avant la vente et le commissaire-priseur habilité est libre de débuter les enchères en dessous de ce prix et de porter des enchères pour le compte du vendeur. En revanche, le vendeur ne peut porter aucune enchère pour son propre compte ou par le biais d'un autre mandataire.

4. Préemption

Les articles L. 123-1 et L. 123-2 du Code du patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État ou à la BNF à exercer un droit de préemption, c'est-à-dire la faculté pour l'État ou la BNF de se substituer à l'adjudicataire, sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré après une vente aux enchères publiques préalable infructueuse. Le représentant de l'État présent lors de la vacation formule sa déclaration auprès du commissaire-priseur habilité juste après la chute du marteau. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze (15) jours. Par ailleurs, et conformément à l'article R. 123-7 du Code de commerce, le droit de préemption peut être exercé par voie électronique. En pareille situation, la décision de préemption doit être confirmée dans un délai de quatre (4) heures à compter de la réception du résultat par le représentant de l'État. En aucun cas, ADER ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des décisions administratives de préemption.

EXÉCUTION DE LA VENTE

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se serait pas fait enregistrer avant la vente, il doit communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

1. Obligation de paiement

L'adjudication opère transfert de propriété et oblige l'adjudicataire au paiement intégral du prix d'adjudication, ainsi que de l'ensemble des frais et taxes précisés ci-après. Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente selon les modalités précisées à l'Article 3 de la présente section et ne peut en aucun cas être différé, quand bien même l'adjudicataire souhaite exporter le lot et est dans l'attente de l'obtention d'une licence d'exportation. Aucun lot n'est remis à l'adjudicataire avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

2. Frais de vente
En sus du prix d'adjudication, c'est-à-dire du « prix marteau », l'adjudicataire doit acquitter des frais de :
- 25% HT pour les adjudications jusqu'à 500 000 €
- 20% HT, sur la partie du prix d'adjudication entre 500 001 € et 1 000 000 €
- 15% HT, sur la partie du prix d'adjudication supérieure à 1 000 001 €

Pour les ventes judiciaires, les frais de vente sont fixés par la loi et s'élèvent à 11,9% HT (soit 14.28% TTC, le lot est suivi du signe #
Lorsque l'adjudicataire a enchéri sur une plateforme tierce, ADER facture à l'adjudicataire les frais additionnels dus par elle à la plateforme pour l'utilisation de celle-ci, selon la plateforme utilisée :
- plateforme drouot.com (drouot live) : 1,5% HT (soit 1,8% TTC) du prix d'adjudication ;
- plateforme Interenchères : 1,5% HT (soit 1,8 % TTC) du prix d'adjudication ;
- plateforme Invaluable : 2,5% HT (soit 3% TTC) du prix d'adjudication.

3. TVA
Conformément à l'article 83-I de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 la TVA s'appliquera sur la somme du prix d'adjudication et des frais acheteurs et ce, au taux réduit de 5,5% pour les œuvres d'art, objets de collection et d'antiquités (tels que définis à l'art. 98-A-II, II, IV de l'annexe III au CGI) et au taux de 20 % pour les autres biens (notamment les bijoux et montres de moins de 100 d'âge et les vins-spiritueux. Le montant de la TVA sera indiqué sur le bordereau d'adjudication et l'acheteur assujetti à la TVA sera en droit de la récupérer.

4. Paiement
L'adjudicataire peut effectuer son règlement par les moyens suivants :
- en espèces : jusqu'à 1.000 euros frais et taxes compris ; aucun règlement au-delà de cette somme ne sera accepté.
- par carte bancaire Visa ou Mastercard – les règlements par carte bancaire American Express ne sont pas acceptés ;
- par virement bancaire au bénéfice d'ADER SARL, les éventuels frais additionnels de transfert étant à la seule charge de l'adjudicataire sur le compte suivant : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 56, rue de Lille – 75356 PARIS CEDEX 07 SP - RIB : 40031 00001 000042 3555k 89 - IBAN : FR72 4003 1000 0100 0042 3555 k89 - BIC : CDCGFRPPXXX.
- par paiement bancaire « 3D Secure » sur le site d'ADER à l'adresse URL suivante : http://paiement.ader-paris.fr/adjudication.php.

Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le paiement doit être réalisé au seul nom de l'adjudicataire. ADER rappelle qu'aucun paiement ne peut être réalisé pour un tiers et qu'aucune modification de l'identité de l'adjudicataire ne peut intervenir postérieurement à la vente aux enchères publiques. Aucun fractionnement du paiement n'est accepté.

5. Défaut de paiement
Conformément à l'article L. 321-14 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, et après mise en demeure restée infructueuse adressée à l'adjudicataire par lettre recommandée avec accusé de réception, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois (3) mois à compter de l'adjudication, ADER a mandat d'agir en son nom et pour son compte et peut, selon son choix :
- notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redevable des frais de vente ;
- poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur, montant auquel s'ajoutent quarante euros de frais de recouvrement par lot.

En tout état de cause, l'adjudicataire défaillant ne peut invoquer la résolution du contrat pour se soustraire aux obligations qui sont les siennes.

ADER se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire ou représentant de tout adjudicataire qui a été défaillant ou qui n'a pas respecté les présentes conditions générales d'achat. ADER se réserve le droit d'inscrire l'adjudicataire défaillant ou son représentant à la liste noire des mauvais payeurs de DROUOT SI, lui interdisant ainsi d'utiliser les services de la plateforme Drouot.com. Par ailleurs, ADER est adhérente au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères. ADER se réserve le droit d'inscrire au fichier TEMIS l'adjudicataire défaillant ou son représentant, ayant pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'adjudicataire défaillant auprès des opérateurs de ventes volontaires adhérents et de lui interdire l'utilisation de la plateforme Interencheres. ADER se réserve également le droit de procéder à toute compensation de la créance due avec les sommes éventuellement dues à l'adjudicataire défaillant.

6. Délivrance des lots
Tout lot ne peut être délivré à l'adjudicataire qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. Sous réserve de la présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable d'ADER attestant du complet paiement du prix, les lots peuvent être délivrés au cours ou à l'issue immédiate de la vacation en salle de vente aux enchères. Les lots doivent être retirés dans les plus brefs délais après leur règlement intégral. Les frais de gardiennage sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire.

Les lots non retirés à l'issue de la vacation considérée sont entreposés au Magasinage de l'hôtel Drouot, au sein d'un autre lieu non géré par ADER ou à l'étude ADER, le choix étant laissé à la discrétion d'ADER.

Hors conditions particulières applicables aux ventes ayant lieu à l'hôtel Drouot ou dans tout autre lieu de vente non directement géré par ADER, et à compter du quatorzième (14e) jour après la vente, le lot acheté réglé ou non réglé restant à l'étude ou dans l'entrepôt de stockage de l'étude, fait l'objet de la facturation journalière suivante :
- cinq (5) euros HT pour les lots de petite taille, à savoir les tableaux mesurant moins de 1 x 1 m, les lots légers et de petit gabarit ;
- dix (10) euros HT pour les lots de moyenne taille, à savoir les tableaux mesurant plus de 1 m, les lots lourds et de petit gabarit ;
- quinze (15) euros HT pour les lots de grande taille, à savoir les lots lourds et de grand gabarit ;
- vingt (20) euros HT pour les lots volumineux, à savoir les lots imposants ou composés de plusieurs lots présentant ensemble un aspect volumineux,

la qualification des lots au sein de l'une de ces catégories est laissée à la discrétion d'ADER.

Pour tout lot adjugé, réglé ou non, demeurant stocké dans un autre lieu que tout lieu géré directement par ADER dont le choix est laissé de manière discrétionnaire à ADER, notamment et de manière non limitative, le Magasinage de l'hôtel Drouot, l'adjudicataire fait son affaire des frais liés au stockage et aux éventuelles pénalités de retard s'inférant des conditions particulières qui lui est applicable et ne peut en tenir rigueur à ADER.

7. Transport des lots – transfert de propriété et des risques
ADER n'effectue aucun emballage ni envoi. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'adjudicataire, quelle que soit sa qualité, celui-ci devant se rapprocher de toute société de transport de son choix. Les sociétés de transport n'étant pas les préposées d'ADER, cette dernière ne peut être responsable de leurs actes ou omissions. L'adjudicataire ayant opté pour un envoi de ses achats par une société de transport adhère aux conditions générales de ce prestataire et écarte la possibilité d'engager la responsabilité d'ADER en cas de préjudice subi dans le cadre de cette prestation de services.
La liste des transporteurs suivants est donnée à simple titre indicatif :
- The Packengers : hello@thepackengers.com ;
- MBE MONTROUGE : mbe2561@mbefrance.fr - +33 (0)1 84 19 39 33 ;
- GOLDEN TRANSPORTS : fine.art@golden-transports.com - +33 (0)1 88 29 05 29 ;
- ART RÉGIE TRANSPORTS : benoit.dartigues@artregietransport.com - +33 (0)1 58 61 37 33 ;

Le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques s'opèrent au prononcé du terme « adjugé » par le commissaire-priseur habilité, de telle sorte que l'adjudicataire est lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. ADER décline toute responsabilité quant aux dommages que le lot pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. ADER ne peut assumer une quelconque responsabilité en l'absence de prise de disposition à cet effet.

Le transfert des risques sur les lots s'opère au moment de l'adjudication lorsque l'adjudicataire revêt la qualité de professionnel, de telle sorte que la responsabilité de ADER ne peut être reconnue en cas de perte ou de dommages causés sur le ou les lots. Le transfert des risques à l'adjudicataire consommateur ou non-professionnel s'opère lorsque celui-ci ou un tiers désigné par ses soins (et notamment, et de manière non exhaustive, un transporteur) prend physiquement possession des lots. Le transport des lots doit être effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

8. Éventuel droit de rétractation du client consommateur pour l'achat d'un lot appartenant à un vendeur professionnel dans le cadre de ventes entièrement dématérialisées
L'adjudicataire consommateur est informé qu'il dispose d'un droit de rétraction lorsque (i) le vendeur est un professionnel – entendu comme toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole – et (ii) que la vente est entièrement dématérialisée, en ce qu'elle se tient sans que quiconque n'ait la capacité d'assister à la vente en personne. Lorsque ce droit s'applique, l'adjudicataire consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours suivant le lendemain de livraison ou de la délivrance du lot pour exercer ce droit. Les lots pouvant bénéficier d'un droit de rétractation éventuel sont identifiés par le symbole « # ».

CITES ET EXPORTATION DES BIENS CULTURELS
1. Biens culturels
L'exportation hors de France ou l'importation dans un autre pays d'un lot peut être affectée par les lois du pays vers lequel il est exporté ou importé. L'exportation de tout lot hors de France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer. Certaines lois peuvent interdire l'importation ou interdire la revente d'un lot dans le pays dans lequel il a été importé. L'exportation d'un lot revêtant la qualité de bien culturel, en dehors du territoire douanier français est subordonnée à l'obtention d'un certificat délivré par les services compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la demande, sous réserve des exceptions figurant au sein du Code du patrimoine. Les services du Ministère de la Culture peuvent refuser la délivrance d'un tel certificat ou rejeter une telle demande lorsque le bien culturel considéré est notamment susceptible de présenter le caractère d'un trésor national. En tout état de cause, la responsabilité d'ADER ne saurait être engagée en cas de refus ou de retard de délivrance de certificat. La demande, la suspension ou le refus d'octroi de certificat est sans incidence aucune sur l'obligation de paiement à la charge de l'adjudicataire, lequel est redevable de ces sommes envers ADER et notamment au titre des frais engagés. Sous certaines conditions laissées à la discrétion d'ADER, ADER peut effectuer les formalités de demande de certificat d'exportation pour le compte de l'adjudicataire et est susceptible de facturer l'ensemble des frais afférents à l'adjudicataire. En cas de suspension, de rejet de la demande ou de refus de délivrance du certificat, ADER n'est pas redevable du remboursement de telles sommes à l'adjudicataire.

2. Réglementation Cites
La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington a pour objet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation ou l'importation de tout lot fait ou comportant une partie (quel qu'en soit le pourcentage) en ivoire, écailles de tortues, peau de crocodile, corne de rhinocéros, os de baleine, certaines espèces de corail et en palissandre, etc. peut être restreinte ou interdite. Il appartient, sous sa seule responsabilité, à l'adjudicataire de prendre conseil et de vérifier la possibilité de se conformer aux dispositions légales ou règlementaires qui peuvent s'appliquer à l'exportation ou l'importation d'un lot, avant même d'enchérir. Des informations supplémentaires relatives à la réglementation applicable à certains lots peuvent être indiquées sur la fiche de présentation dudit lot.
Dans certains cas, le lot concerné ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par expert, aux frais de l'adjudicataire, de l'espèce et ou de l'âge du spécimen concerné. ADER peut, sur demande, assister l'adjudicataire dans l'obtention des autorisations et rapport d'expert requis. Ces démarches sont conduites aux seuls frais de l'adjudicataire. Cependant, ADER ne peut garantir que les autorisations soient délivrées. En cas de refus de permis ou de délai d'obtention de celui-ci, l'adjudicataire reste redevable de la totalité du prix d'achat du lot. Un tel refus ou délai ne saurait en aucun cas justifier le retard du paiement ou l'annulation de la vente.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
ADER est seule titulaire du droit de reproduction sur son catalogue et son contenu. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. Toute reproduction du catalogue d'ADER peut également constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son nouveau propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

DONNÉES PERSONNELLES
L'enchérisseur est informé qu'ADER, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec l'enchérisseur, ayant pour objet la gestion des ordres d'achat ferme ou téléphonique, ainsi que la gestion des enchères et des adjudications. L'enchérisseur dispose d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et d'opposition de traitement et d'un droit à la portabilité sur ses données personnelles. L'enchérisseur est invité à consulter la politique de protection des données personnelles accessible depuis l'onglet « Confidentialité » en pied de page du site Internet d'ADER. L'enchérisseur s'engage à fournir des renseignements à jour et est responsable de toute fausse déclaration.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
Conformément à l'article L. 561-2, 14° du Code monétaire et financier, les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont applicables à ADER en sa qualité d'opérateur de ventes volontaires lorsque celle-ci procède à une transaction ou une série de transactions liées d'un montant égal ou supérieur à 10.000 euros. L'adjudicataire ou son mandant s'engage à fournir spontanément et de bonne foi l'ensemble des documents permettant l'établissement de leur identité. En fonction des circonstances, ADER peut être soumise à une obligation de vigilance renforcée, l'adjudicataire ou son mandant s'engageant alors à répondre à toute interrogation permettant à ADER de se conformer à ses obligations légales.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE
Conformément aux dispositions de l'article L. 321-17 du Code de commerce, l'action en responsabilité à l'encontre d'un opérateur de ventes volontaires se prescrit par cinq ans à compter de la prisée ou de la vente aux enchères publiques. ADER rappelle à ses clients l'existence du Recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires pris par arrêté ministériel du 30 mars 2022. Ce recueil est disponible sur le site du Conseil des maisons de vente. ADER informe également ses clients de la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges en saisissant le commissaire du Gouvernement près le Conseil des maisons de vente, en ligne ou par courrier avec accusé de réception. Seule la loi française régit les présentes conditions générales d'achat. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, et à défaut de conciliation préalable, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites sont soumis exclusivement aux tribunaux compétents de PARIS (FRANCE).

ADER
Nordmann & Dominique

ADER, Société de Ventes Volontaires
3, rue Favart 75002 Paris
www.ader-paris.fr - contact@ader-paris.fr
Tél.: 01 53 40 77 10 - Fax: 01 53 40 77 20

COMMISSAIRES-PRISEURS ET INVENTAIRES

David NORDMANN
david.nordmann@ader-paris.fr
Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr

RDV: Alice GHIURITAN
alice.ghiuritan@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 14

DÉPARTEMENTS

Art moderne et contemporain
Tableaux et dessins
Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 09
Camille MAUJEAN
camille.maujean@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 07

Art Nouveau - Art Déco
Design
Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 09
Apolline MICHELOT
apolline.michelot@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 03

Dessins anciens
Camille MAUJEAN
camille.maujean@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 07

Mobilier - Objets d'art
Tableaux anciens - Miniatures
Argenterie - Orfèvrerie
Lettres et manuscrits autographes
Marc GUYOT
marc.guyot@ader-paris.fr
Tél.: 01 80 27 50 17

Estampes
Livres
Militaria
Judaïca
Vins et alcools
Élodie DELABALLE
elodie.delaballe@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 16

Bijoux et montres, Haute Joaillerie
Mode
Christelle BATAILLER
christelle.batailler@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 17

Communication
Paul ROCLE
paul.rocle@ader-paris.fr
Tél.: 01 80 27 50 21

Art d'Orient
Art d'Extrême-Orient
Art Russe - Archéologie
Arts Premiers
Magdalena MARZEC
magda.marzec@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 08

Photographies - Livres Photos
Mary KLEIN
mklein@ader-paris.fr
Tél.: 01 80 21 50 20

Numismatique, Philatélie
Thomas ARMENGAU
thomas.armengau@ader-paris.fr
01 78 91 10 12

Or et métaux précieux
Ventes classiques
Lola NORDMANN
lola.nordmann@ader-paris.fr
01 78 91 10 03

ADMINISTRATION

Vendeurs
Christelle BATAILLER
christelle.batailler@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 17

Acheteurs
Vincent HOINGNE
vincent.hoingne@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 12

Ordres d'achat
Anna GORSKA
anna.gorska@ader-paris.fr
01 78 91 10 11

LOGISTIQUE

Envois
Vincent HOINGNE
vincent.hoingne@ader-paris.fr

Magasinage
Amand JOLLOIS - Olivier GROSOL - Cyril VILMOUTH

BUREAUX ANNEXES

Paris 16 / Neuilly
Maguelone CHAZALLON-CAUCHOIS
Commissaire-priseur
m.chazallon@ader-paris.fr
20, avenue Mozart - 75016 Paris
Tél.: 01 78 91 00 56
20, rue de Chartres
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél.: 01 78 91 10 00

Bruxelles
Octavie BORDET
Commissaire-priseur
Avenue de Tervuren, 113
1040 Bruxelles
info@ader-brussels.be
Tél.: 0032 2 268 85 88

PHOTOGRAPHIES

Élodie BROSSETTE - Édouard ROBIN

CRÉATION GRAPHIQUE

Clémentine DUBOIS

ORDRE D'ACHAT

Mardi 9 juin 2026

Art impressionniste et moderne

Les informations recueillies sur ce formulaire d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. ADER a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, sont susceptibles d'être communiquées à CPM. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès de la société CPM : 37, rue de Châteaudun, 75009 Paris.

Nom et prénom : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Mobile : .....

E-mail : .....

.....

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter.

☐ **ORDRE D'ACHAT**
Je vous prie d'acquérir pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, le ou les lots que j'ai désignés ci-contre (les limites ne comprenant pas les frais légaux).

☐ **ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE**
Je souhaite enchérir par téléphone le jour de la vente sur les lots ci-après.

Me joindre au :

.....

Numéro de carte d'identité, passeport, carte Drouot (copie de la pièce d'identité obligatoire) :

.....

N° de CB : .....

Date de validité : .....

Cryptogramme : .....

ou RIB/IBAN : .....

.....

Lot	Désignation	Limite en €

Date :
Signature obligatoire :